

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUIN 2025**

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Gérard GIRARDON, Aurélien PERROT, Aliénor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Suzy LEMOINE, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Said DSOULI, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Patrick LEBOUQCQ, Annie LE HIR, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU, Josette GOMILA, Aminata DIALLO, Houssem DHAOUADI

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Sandrine GRANDGAMBE de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Hélène DENIAU représentée par Jarina SAMAD de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Sira DIARRA représentée par Aminata DIALLO de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Ahmed KABA représenté par Abdelhay FARQANE de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Maxime VELAY représenté par Gérard GIRARDON de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Benoît CORDIN représenté par Patrick LEBOUQCQ de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53 incluse

Absents : Florence BARONE, Anne CLERTÉ-DURAND, Mohamed KAMLI de la délibération n° 2025-28 à la délibération n° 2025-53

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN, Nahida AOUSTIN, Jules CHAMOUX, Stéphane DREYFUS, Nelly LOUIS, Pierre-Jean TISSERAND, Philippe FAUGÈRES, Jean-Baptiste GRENIER, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 05 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Bonsoir Messieurs-dames, on ne va quand même pas chanter l'hymne du PSG ici, c'est un cénacle officiel, on va essayer de se tenir ce soir.

Merci de prendre place. J'espère que vous avez pu synchroniser vos tablettes comme d'habitude, pour être pleinement opérationnels dès l'ouverture du vote. Je vais commencer, comme de coutume, par l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Le quorum est réuni. Comme de coutume, nous démarrons avec la désignation d'un secrétaire de séance, Abdelhay Farqane est l'éternel candidat, il n'y en a pas d'autres ? Il est donc désigné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2025**ASSEMBLÉES**

- 28. Relevé des décisions du n° 2025-33 au n° 2025-77
- 29. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025
- 30. Nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 31. Délibération portant accord de la protection fonctionnelle à un agent
- 32. Délégation au Maire pour l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents communaux

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 33. Demande de fonds de concours auprès la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la construction de la tribune et la rénovation synthétique du stade Robert Gravaud

CULTURE

- 34. Approbation du dispositif Projet ACTE Artistique et Culturel en Territoire Educatif au titre de l'année scolaire 2024-2025
- 35. Convention pluriannuelle d'objectifs 2025/2028 en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous entre la Ville de Trappes et l'État (Direction Régionale de l'Action Culturelle - DRAC)

CTM

- 36. Accord transactionnel avec l'Atelier d'Architecture LALO pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre du cinéma le Grenier à Sel rebaptisé le Grenier à Sel-Omar Sy (marché n° 2021/A21B18 et marché n° 2023/A2372)
- 37. Plan Mobilités Douces - Approbation du plan d'actions prévisionnel triennal 2025-2027 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

38. Adhésion au dispositif EduRénov, programme national pour la rénovation des bâtiments scolaires lancé par la Banque des Territoires

39. Adoption du barème de l'arbre

40. Mise en place d'un service de prêt, à titre gratuit, de vélos à destination de jeunes Trappistes

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

41. Rapport annuel d'activité 2023 de la Société Géraud et Associés, titulaire de la délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville

LOGEMENT

42. Garantie d'emprunt réhabilitation du square Jean Macé

QUALITÉ DE VIE - ENVIRONNEMENT

43. Avenant n° 1 au contrat de relance et de transition écologique entre l'État et Saint-Quentin-en-Yvelines

RESSOURCES HUMAINES

44. Fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement et de missions (hébergement)

45. Mise à jour du tableau des emplois

46. Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation Commune

SANTÉ

47. Lancement du dispositif IMA, Initiative pour une Maternité Apaisée, pour sensibiliser les femmes enceintes à la question des perturbateurs endocriniens

URBANISME

48. Intervention d'un géomètre pour cadastrer la rue Jean Moulin - Déclassement par anticipation de la rue Jean Moulin et des parcelles AY70 et AZ 154 et 155

49. Approbation du transfert des crédits régionaux du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au bénéfice de la Commune et demande de subvention pour l'opération de restructuration lourde et d'extension du groupe scolaire Wallon

50. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

VIE ASSOCIATIVE

51. Jumelage entre la Ville de Trappes et le camp de réfugiés palestiniens d'EL FAWWAR

52. Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE

MOTION - VOEU

53.Vœu pour la reconnaissance des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme crimes d'État

ASSEMBLÉES

28. Relevé des décisions du n° 2025-33 au n° 2025-77

Monsieur le Maire

Nous commençons par l'examen du relevé des décisions. Y-a-t-il des questions, des remarques concernant les décisions 33 à 77 ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

La décision n° 56 concernant la signature d'un marché de travaux pour la transformation d'un logement en salle de musculation et bureau associatif, pour la somme d'environ 80 000 euros HT. J'aurais voulu savoir où se trouve ce logement, de quelle association on parle et pourquoi la décision n'est pas dans le répertoire des actes administratifs en ligne sur le site de la Commune.

Monsieur le Maire

Il s'agit des travaux dans le cadre de la transformation de la Maison des Familles. C'est un chantier global dont le volume budgétaire est, je crois, autour de deux millions d'euros, avec une grosse isolation thermique, un agrandissement, de fait, et ce sera notre future salle des fêtes municipale. Attendant à cette salle de la Maison des Familles que chacun d'entre vous connaît assez bien, il y a un logement qui était occupé par son agent et son épouse, qui ont été déménagé dans un autre logement de la Ville. Ce, pour permettre d'agrandir encore plus l'espace disponible pour les habitants du quartier en particulier, mais pour l'ensemble des habitants de la Ville.

Il faut avoir en tête que dans l'espace de la future salle des fêtes, un petit espace de 20 ou 30 m² a été dévolu à une salle de musculation. La salle des fêtes va venir manger cet espace et on va repositionner la salle de musculation dans une partie de l'appartement existant. Comme cet appartement faisait à peu près 70 m², si ma mémoire est bonne, on va consacrer 50 m² à la salle de musculation, ce qui permettra un peu plus de confort et d'espace pour les pratiquants. Et à peu près 20 m² que l'on a voulu réserver à un usage associatif qui n'est pas encore déterminé. D'autres questions ?

Madame GOMILA

Merci. J'ai une autre question concernant la décision n° 77 : « Abrogation de la décision n° 52. » Je n'ai pas retrouvé la 52 non plus sur le site de la Ville dans le répertoire des actes administratifs. Il s'agit de l'annulation d'un déplacement en Palestine. Je voulais donc avoir quelques explications là-dessus.

Monsieur le Maire

Vous suivez mal à l'actualité de la Ville et les Conseils municipaux. On a eu abondamment l'occasion d'évoquer ce sujet. Il s'agissait, pour le Maire que je suis, dans le cadre d'une délégation portée par l'Association pour le jumelage entre les Villes françaises et les camps palestiniens, de faire un voyage d'étude en Palestine et en Israël pour aller rencontrer les militants, les acteurs de la paix pour ces deux territoires. Pour aller plaider ce que nous n'avons cessé de faire à la Ville de Trappes avec les syndicats, les associations locales, le Conseil municipal, faire œuvre de paix et de témoignage aussi puisque se commet en Palestine, à Gaza en particulier, un génocide caractérisé par les instances onusiennes et de plus en plus d'intellectuels, de grandes figures morales, de chercheurs, de journalistes. D'hommes et de femmes politiques dont des États européens courageux sont à la pointe, la France n'est qu'à la remorque malheureusement.

Il s'agissait, pour le Maire que je suis, à côté d'autres maires et d'autres députés, et même d'une sénatrice je crois, d'aller faire un voyage d'étude préparant et préfigurant le jumelage que nous allons aborder en fin de Conseil municipal à l'occasion du vote d'une délibération. Voilà de quoi il s'agit.

Ce déplacement a malheureusement été annulé, quelques jours avant le départ, en raison d'un refus de visa pour l'ensemble de la délégation, qui nous a été opposé par le gouvernement d'extrême-droite de Monsieur Nétanyahou.

Madame GOMILA

Merci, je n'ai pas d'autres questions.

Approuvé à l'unanimité

29. Approbation du procès-verbal du 10 mars 2025

Monsieur le Maire

Cela étant dit, nous passons à l'approbation du procès-verbal du 10 mars 2025. Y-a-t-il des remarques, des modifications, des corrections, des fautes d'orthographe ? Non, on soumet aux voix, le vote est lancé. Il y a quelques tablettes qui continuent à beuguer. Pour Anne-Andrée, Aminata, Susy, Sira, Momouna, Y-a-t-il des oppositions sur l'adoption du procès-verbal ? Il n'y a pas de raison de s'abstenir, on note que tout le monde a validé le procès-verbal. Et j'espère que pour les prochaines délibérations vos tablettes seront pleinement fonctionnelles.

Madame BELHOUT

Monsieur le Maire, excusez-moi, j'aimerais intervenir si possible.

Monsieur le Maire

A quel sujet, Madame Belhout ?

Madame BELHOUT

J'aimerais vous parler du Service Emploi Municipal.

Monsieur le Maire

Madame Belhout, c'est quand même invraisemblable, on ne va pas faire le sketch à chaque fois. En tant que Conseillère municipale de la majorité à l'époque, vous avez adopté un règlement intérieur. Ce règlement intérieur, c'est ce qui régit le fonctionnement d'une assemblée, quelle qu'elle soit, Conseil municipal, Conseil départemental, Conseil régional, Assemblée nationale, Sénat. Si les 39 Conseillers municipaux ici ne respectent pas le règlement intérieur qu'ils ont voté, on ne peut pas fonctionner, c'est évident ce que je dis là. Dans une salle de classe, les élèves lèvent la main pour prendre la parole et si on est en cours de maths, on ne pose pas une question sur le cours de géographie. Si on est en troisième, on n'évoque pas le programme de terminale, c'est la base de toute vie en société.

Vous le savez, la preuve c'est que vous l'avez respecté sans cesse pendant quatre ans, n'est-ce pas ? Et là, tout d'un coup, vous croyez qu'en pleine délibération d'un Conseil municipal vous pouvez intervenir à tort et à travers sur des sujets qui ne sont pas inscrits à l'ordre du jour, en contravention avec le règlement intérieur du Conseil municipal. Et surtout, en contravention avec le Code Général des Collectivités Territoriales dont le règlement intérieur n'est qu'une déclinaison. Vous savez que vous n'avez pas le droit, pourquoi le faites-vous ? C'est absurde.

D'ailleurs, on se vouvoie, mais non, on se tutoie dans la vie, Dalale, c'est absurde. Discipline-toi, travaille mieux comme Conseillère d'opposition, respecte le règlement intérieur que tu as voté toi-même, fais ton travail d'opposante parce que nous avons décidé

que tu serais dans l'opposition. Dès lors que tu es dans l'opposition, il faut être capable d'être digne de ce statut qui est exigeant. Lorsque l'on est dans l'opposition, et d'ailleurs dans la majorité, cela confère des devoirs, des droits également, mais cela suppose de respecter un minimum de rigueur et de discipline. Si l'on en n'est pas capable, on n'assume pas ces fonctions-là, on fait autre chose.

Approuvé à l'unanimité

30. Nombre et répartition des sièges du Conseil Communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines

Monsieur le Maire

Nous continuons parce que nous étions sur la délibération n° 3 inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal qui traite du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

C'est une délibération très technique. Le Code Général des Collectivités Territoriales détermine, pour une agglomération de la taille de Saint-Quentin-en-Yvelines, le nombre de sièges pour composer l'assemblée délibérante. Et, en fonction de sa population, chaque Commune envoie des Conseillers communautaires et pour l'agglomération de Saint-Quentin je crois que la loi fixe, pour notre strate de population, à 64, si ma mémoire est bonne, le nombre de Conseillers communautaires.

Dans le cadre d'un accord avec toutes les villes de Saint-Quentin, et comme la loi le permet, il a été décidé d'attribuer des sièges supplémentaires aux communes, notamment pour permettre aux petites communes, Coignières et La Verrière, de passer de un siège à deux sièges. Pour la bonne et simple raison que les instances communautaires ce sont beaucoup d'instances. C'est le Conseil communautaire, bien sûr, mais il y a aussi le Bureau communautaire, les Commissions, cinq ou six, la Commission d'Appel d'Offres, etc. Et, évidemment, un seul élu peut difficilement représenter sa Commune en permanence, quel que soit son état de santé, ses vacances, etc.

Il est donc pertinent de passer ces communes de La Verrière et de Coignières à deux élus qui puissent se partager le travail et se remplacer en cas d'absence. C'est pour cette raison, qui consiste à donner un siège de plus à chacun, que nous sommes passés de 64 à 76 sièges. Évidemment, cela a fait l'objet d'un accord il y a des années maintenant, avant 2020. Le Conseil communautaire est composé comme cela depuis, je pense que c'est même 2016, si ma mémoire est bonne, avec l'élargissement, mais la loi dit qu'il faut redélibérer à chaque mandat.

Avec les douze communes de l'agglomération, nous sommes donc invités à délibérer pour confirmer notre volonté de répartir les sièges de Saint-Quentin-en-Yvelines pour un volume total de 76. Ce qui confère aux petites communes deux sièges au lieu d'un, à la ville de Trappes, en l'occurrence, onze sièges au lieu de dix. Voilà le sens de cette délibération qui est plutôt technique, l'objet d'un consensus large entre les douze communes de l'agglomération et que je sou mets aux voix s'il n'y a pas de question. Je présume qu'il n'y en a pas, je n'en observe pas, le vote est lancé.

Approuvé à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

31. Délibération portant accord de la protection fonctionnelle à un agent

Monsieur le Maire

Sans rentrer trop dans les détails, dans le cadre de ses fonctions, un agent de la Police Municipale a été victime d'un acte d'agression violent mais heureusement sans séquelles physiques, a priori, ni psychologiques. Et dans le cadre de cet acte d'agression, cette agente - puisque c'est une femme en l'occurrence - a pu interpellé l'agresseur, le menotter, l'emmener au Commissariat, déposer plainte contre lui. Et évidemment, la Collectivité se tient pleinement à ses côtés pour la soutenir dans ses démarches, financer ses frais d'avocat et lui permettre d'obtenir réparation et condamnation, j'espère la plus sévère possible, de l'agression dont elle a été victime. Voilà pourquoi nous délibérons. Y-a-t-il des questions ou des remarques là-dessus ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

C'est une remarque technique, je sais que vous n'allez pas apprécier, mais la compétence d'accorder la protection fonctionnelle pour les agents est du ressort du Maire, de l'autorité territoriale et pour les élus elle est du ressort du Conseil municipal. Ce que je dis là est valable pour les deux délibérations, puisqu'il y en a une qui suit également. Pour les agents, le Maire n'a donc pas besoin d'une délibération et si la Préfecture fait son travail, la délibération sera annulée. C'est juste ce que je voulais signaler.

Monsieur le Maire

C'est donc la Préfecture qui est incompétente mais Madame Gomila qui l'est.

Madame GOMILA

J'ai déjà eu le cas dans mes fonctions.

Monsieur le Maire

Madame Gomila, j'ai entendu vos remarques. Je disais que la Préfecture a déjà validé des protections fonctionnelles délibérées par notre assemblée concernant des agents. Mais vous avez parfaitement raison sur le fait que le Maire a compétence, quand cela lui est délégué par le Conseil municipal, pour pouvoir assurer la protection fonctionnelle. Et dans la délibération d'attribution de compétence au Maire en début de mandat, il a été omis d'adjoindre, de lister cette compétence de protection des agents, d'attribution de la protection fonctionnelle. C'est la raison pour laquelle la délibération suivante va permettre au Maire, pour les prochaines situations, et j'espère qu'il y en aura le moins possible, où la protection fonctionnelle sera demandée par un agent, le Maire pourra l'octroyer directement par une décision du Maire et non plus par une délibération du Conseil municipal.

Mais si ce sujet vous passionne au point de vouloir faire durer les débats, Madame Gomila, jusqu'à tard dans la nuit, nous pouvons vous redonner la parole, je vais le faire très généreusement. Mais je propose que sur un sujet aussi technique et peu politique, on ne s'embourbe pas dans des considérations juridiques qui vous passionnent, vous peut-être, en tant que DGS, je crois, d'une petite collectivité des Yvelines mais qui, pour moi, ne sont pas le cœur de mon engagement. Surtout quand ma petite fille qui a quatre jours m'attend à la maison.

Madame GOMILA

Mes félicitations (*rires*).

Monsieur le Maire

Merci.

Madame GOMILA

Juste pour vous dire que ça ne peut pas être une compétence déléguée par le Conseil municipal au Maire puisque la liste exhaustive de ces compétences déléguables figure dans le Code Général des Collectivités Locales et que ce n'est pas une compétence déléguable. Ce n'est donc pas possible, ce n'était pas une omission, c'est juste que ce n'est pas possible. Merci.

Monsieur le Maire

Très bien, merci. Tout le monde est édifié, c'est passionnant, très bien. Je ne vais surtout pas vous répondre sur le fond, déjà parce que, je vous le répète, cela ne m'intéresse pas, je ne suis pas élu Maire de Trappes pour devenir un technocrate obscur et j'imagine, vous non plus comme Conseillère municipale. Et je crois que c'est plus la fonctionnaire territoriale qui s'exprime que l'élue sur ce point.

On passe au vote, parce que c'est ça qui compte, c'est que l'on puisse protéger cette agente dans le cadre de ses démarches judiciaires. Marc, Saïd, c'est bon, c'est enregistré.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Josette GOMILA)

32. Délégation au Maire pour l'octroi de la protection fonctionnelle aux agents communaux

Monsieur le Maire

On poursuit avec la délibération qui octroie au Maire la délégation pour pouvoir assurer la protection fonctionnelle aux agents communaux. On ne va pas recommencer le débat et donc on soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Josette GOMILA)

AFFAIRES FINANCIÈRES

33. Demande de fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour la construction de la tribune et la rénovation synthétique du stade Robert Gravaud

Monsieur le Maire

Les fonds de concours, on en a parlé à quelques Conseils municipaux, sont une forme de droits de tirage sur des équivalents de subventions, en gros, de l'agglomération. Pour expliquer notamment au public qui n'est pas forcément expert de ces sujets-là, lorsque les Villes se sont constituées en agglomération, une partie de l'impôt perçu par les communes est remontée au niveau intercommunal, à l'agglomération de Saint-Quentin en l'occurrence pour ce qui nous concerne. Dans le cadre des institutions financières qui sont assurées entre Saint-Quentin-en-Yvelines et les Communes, il y a un impact financier avec plusieurs dotations, une grosse qui s'appelle l'attribution de compensation qui représente, pour la ville de Trappes, à peu près 8 millions d'euros qui nous sont reversés chaque année et intégrés au budget général de la ville de Trappes.

Il y a une deuxième enveloppe, d'un montant non négligeable, de 700 000 euros pour la ville de Trappes à peu près, par an pendant six ans. Elle est dévolue à la ville de Trappes dans les finances de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. À chaque Conseil communautaire, les communes disposent d'un droit de tirage et peuvent aller chercher cet argent, soit pour plusieurs projets par an, soit pour un projet important à l'échelle du mandat. C'est le choix que nous avons fait, plutôt que d'aller chercher chaque fois un peu d'argent dans cette caisse qui nous est réservée à l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, on la laisse se « remplir » - c'est une image - et on va la tirer sur un gros projet plutôt que de faire 200 petits projets. Mais chaque ville est libre de faire ce qu'elle veut,

certaines décident de faire plutôt plein de tous petits projets et de faire une liste assez longue de projets financés par ces fonds de concours.

En ce qui nous concerne, nous avons préféré cibler quasiment la moitié de l'enveloppe, c'est-à-dire tout ce qui reste, sur ce projet, en l'occurrence le stade Robert Gravaud qui est en pleine transformation, comme vous le savez. Le chantier avance vite et bien, il devrait être livré en novembre prochain. L'opération globale est de 7,6 millions et nous allons y affecter 3,1 millions, ce qui laisse un reste à charge pour la Commune de 50 %, financés par la Commune elle-même. Nous espérons d'ailleurs d'autres subventions sur cette opération de la Région Île-de-France et, si ma mémoire est bonne, un peu de la Fédération Française de Foot et de l'Agence nationale du sport, nous l'espérons, nous essayons de négocier au maximum.

Voilà pour cette délibération assez classique, nous n'aurons pas à délibérer à nouveau puisque nous avons épuisé les fonds de concours de l'agglomération. Madame Belhout.

Madame BELHOUT

Merci pour ces explications. Quel est le coût total de cette opération ? Et est-ce que l'on a un plan pluriannuel de fonctionnement pour cette opération du stade Gravaud ? C'est une question avant de voter, bien évidemment.

Monsieur le Maire

Le seul petit problème c'est que je viens de répondre pour le coût, je viens de le rappeler à l'instant. Il faut donc écouter quand on débat parce que c'est comme en classe, si le prof d'histoire-géographie à ma droite dit que la seconde guerre mondiale s'est arrêtée en 1945, et que juste après l'élève lève la main pour dire : « quand s'est arrêtée la deuxième guerre mondiale ? », ça ne fait pas sérieux.

Sincèrement, nous sommes 39, le boulot d'opposant n'est pas facile, il est ingrat, mais il s'agit du discrédit, je n'ai pas d'autre mot, dont nous sommes l'objet lorsque l'on pose la question au Maire sur une délibération pour laquelle je viens de dire, juste avant de donner la parole, que l'opération a coûté 7 650 000 euros. Je viens de le dire il y a 30 secondes. Qu'en plus, ça ne sert à rien de se tourner vers le pauvre Guy Malandain qui, comme tout le monde ici, a entendu que c'étaient 7,5 millions. Que 50 % est financé par le fonds de concours, soit 3,1 millions, ce que je viens de dire, vous me faites répéter ce que je viens de dire il y a 10 secondes. Et qu'en plus de cela, je le dis notamment pour le public qui observe peut-être cela médusé, tout ce que je dis est écrit dans le dossier qui vous a été envoyé et que c'est sous vos yeux. C'est là, sous les yeux de tout le monde, il y a exactement écrit ce que j'indique là : 7 650 000 euros, 3,1 millions de fonds de concours de Saint-Quentin, tout est écrit noir sur blanc.

Si vous posez des questions sur des choses qui sont sous vos yeux, c'est vraiment le discrédit de votre parole. Et je vois d'autres Conseillers municipaux, y compris de l'opposition, qui sont atterrés. Vraiment, pour la crédibilité de la parole de l' élu d'opposition, qui mérite d'être pris au sérieux lorsqu'il pose des questions pertinentes, intelligentes et d'être écouté, il faut se concentrer sur le propos des uns et des autres et éviter de se ridiculiser. Parce que là, ça relève de ça. Je ne veux pas être particulièrement accablant ce soir, mais là, en cinq minutes, ce sont deux occasions, je vais le dire comme je le pense, de se taire.

Voilà donc pour la réponse à la première question sur le montant, c'est sous vos yeux et cela vient d'être dit à l'oral par le Maire.

Je n'ai pas compris la deuxième question, est-ce que vous parlez... je ne sais pas pourquoi on se vouvoie, Dalale, on se connaît un peu quand même, tu n'étais pas comme ça avant, tu as changé. Tu veux dire un plan pluriannuel d'investissement, c'est ça, ou de fonctionnement, ce n'est pas pareil, investissement et le fonctionnement ça n'a rien à voir.

Tu parles d'investissement ou de fonctionnement ? Tu ne sais plus ? Je pense que tu veux parler d'investissement, les 7 millions. Le fonctionnement ce sont les fluides, la tonte de la pelouse, le changement des poignées qui cassent, le ménage, ça, c'est le fonctionnement. Mais on a appris tout ça avec la majorité municipale depuis le début du mandat, Dalale. L'investissement, ce sont les 7 millions que l'on met pour investir sur la rénovation d'une école, la construction d'un nouveau stade. Là, tu me demandes comment on finance les 7,6 millions, c'est ça ? Mais il ne suffit pas de répéter des mots comme « plan pluriannuel » dix fois, la question c'est comment on a financé les 7,6 millions. Ils ont été dépensés sur deux exercices budgétaires, c'est ce que l'on appelle « plan pluriannuel ». En l'occurrence, comme cela reste un petit investissement, même s'il est important comme ça, ce sont 7 millions, les travaux ne durent donc pas quatre ans mais deux ans, il faut donc les financer sur deux ans. Si les travaux avaient duré quatre ans, entre les études et la livraison finale, on aurait probablement pu les lisser sur quatre ans. C'est cela que l'on appelle un plan pluriannuel d'investissement, chaque lettre compte.

Mais tu viens me voir dans mon bureau, je t'explique tout ça, d'ailleurs depuis le début du mandat, sans que l'on ait à encombrer le Conseil municipal de ces choses qui sont des choses de base, vraiment Dalale.

Là, on a dépensé 7,6 millions, toutes dépenses confondues, sur deux exercices budgétaires, peut-être deux et demi parce que l'on a peut-être dû commencer les études en 2022. Et comment on les finance ? Là, par contre, je vais redevenir désagréable parce que la question est désagréable. J'y ai répondu tout à l'heure et je vais donc répéter pour toi, mais après je ne le ferai plus, parce qu'il y a 38 autres Conseillers qui ne sont pas là pour subir ce genre d'exercice.

J'ai dit tout à l'heure, et je le répète maintenant, que les 7,6 millions de coûts d'investissement, sur plusieurs années, à Gravaud sont financés à 50 % par le fonds de concours. Mais je le répète, c'est écrit dans la délibération que tu as sous les yeux, qu'il faut lire avant le Conseil municipal. Et nous attendons des subventions de la Région Île-de-France, tu te souviens que j'ai dit ça ? Et, on l'espère, de la Fédération de Foot et de l'Agence nationale du sport. C'est plus clair ? Enfin, c'est plus clair, c'était déjà très clair tout à l'heure, je répète comme un perroquet. Par contre, je ne vais pas le répéter une troisième fois, il faut écouter, il ne faut pas faire autre chose, il ne faut pas être sur son téléphone ou je ne sais où parce qu'après on pose des questions auxquelles le Maire a déjà répondu et on passe pour, je ne vais pas aller au bout de la phrase mais tu m'as compris, devant toute une assemblée. Et ce n'est pas agréable pour toi, et ce n'est pas agréable pour moi.

Voilà donc la réponse à la question, chère Dalale, et si tu veux que l'on parle Plan Pluriannuel d'Investissement, sur cet investissement ou un autre, ou de la différence entre fonctionnement et investissement, on se voit et je t'en parle avec grand plaisir. Et je suis sûr qu'à l'Institut La Boétie on peut faire des formations là-dessus, non ? Mais il n'y a pas d'insultes, c'est vraiment le fait que c'est fatigant, quand on est en plein Conseil municipal, que l'on est à la sixième délibération, de demander au Maire de vous expliquer ce qu'il vient d'expliquer, franchement. Et c'est pour ton bien à toi que je le dis, parce que si tu fais le coup à chaque fois, à un moment tout le monde va te rire au nez, ce n'est pas agréable, ni pour toi ni pour moi.

Nous passons au vote, si vous en êtes d'accord. Mais non, justement, Dalale, si tu fais ton travail ça nous va bien, il n'y a pas de problème, c'est ton travail. Tu peux dire, par exemple, que 7,6 millions c'est trop, ce n'est pas assez, tu peux dire qu'il y a d'autres investissements prioritaires, tu peux dire plein de choses.

Madame BELHOUT

Vous me dites d'étudier avant le Conseil municipal, encore faudrait-il me l'envoyer ! Je ne l'ai même pas reçu, voyez avec vos agents.

Monsieur le Maire

Mais tu es donc la seule qui ne reçoit pas ici ? Tu es la seule, tout le monde reçoit sauf Dalale Belhout ! Mais ce n'est pas possible d'être maltraitée à ce point-là ! C'est injuste ! Guy Malandain reçoit, Madame Brunati reçoit, Monsieur Leboucq reçoit, Madame Gomila reçoit mais toi, tu ne reçois pas ! Tu savais donc utiliser ta tablette quand tu étais élue de la majorité sur ce banc-là et quand tu es élue de l'opposition, ta tablette ne fonctionne plus, tu ne sais plus l'utiliser ! Il y a un moment où le ridicule peut tuer, il faut faire attention !

Marc, tu n'as pas voté à force de rigoler dans ton coin. Madame Brunati n'a pas voté, Dalale Belhout n'a pas voté. Merci Marc. Madame Belhout ? Elle ne marche toujours pas la tablette ? Merci. Il y a peut-être une intelligence artificielle embarquée. Eh bien ! Ce Conseil municipal est particulier.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Dalale BELHOUT)

CULTURE

34. Approbation du dispositif Projet ACTE Artistique et Culturel en Territoire Éducatif au titre de l'année scolaire 2024-2025**Madame GRANDGAMBE**

Dans la délibération, vous avez le rappel de ce dispositif, vous avez les écoles qui sont engagées sur 2024-2025. Je voudrais vous dire simplement que nous sommes extrêmement mécontents de l'attitude de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Nous avons un dispositif qui est de l'Éducation Nationale, qui vise à promouvoir la culture à l'école. Donc, la ville de Trappes s'est inscrite dans cette dynamique en ayant comme partenaire Saint-Quentin-en-Yvelines. Dès le départ, on a quand même bien compris qu'il y avait un petit déséquilibre puisque, vous le voyez, la somme qui est généreusement attribuée au dispositif de l'Éducation Nationale par l'Éducation Nationale, ce sont environ 10 000 euros, pour une somme d'environ 40 000 euros de la part de la Ville et 10 000 euros de l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est en telle difficulté financière qu'elle ne peut pas assumer sa parole. C'est-à-dire qu'il ne s'agit même pas de nous prévenir que l'année prochaine ils ne seront pas dans le dispositif, mais en cours d'année, alors que toutes les écoles ont déjà lancé leurs projets, que nous les avons validés, que l'Éducation Nationale les a validés, que la Merise est sur le pont pour les mener, l'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines nous dit : « Non, on ne peut pas, 10 000 euros, franchement, on ne peut pas. » La honte, franchement !

Je profite donc de cette délibération pour vous exprimer l'extrême colère qui est la nôtre. Quand l'Agglomération passe son temps à faire des colloques sur la culture à Saint-Quentin, le diagnostic culturel, etc., mais est incapable d'être dans le concret et de soutenir ce genre de projet, ça veut dire qu'il n'y a plus de politique culturelle à Saint-Quentin. Et je vous le dis, je suis très inquiète pour la suite, notamment pour le réseau de médiathèques. On est donc dans le discours, mais dans les faits un détricotage est en train de se faire sur la culture. Et, malheureusement, nous ne pourrions pas, collectivités territoriales de la ville de Trappes, assumer les défaillances de tous les partenaires, ce n'est pas possible. Les acteurs culturels le savent, aujourd'hui, avec les restrictions budgétaires partout, c'est un secteur qui est en danger. Et quand cela touche les écoles, je suis d'autant plus inquiète. Nous réfléchissons donc sur le meilleur dispositif pour l'année prochaine, mais nous n'allons pas compenser éternellement les manquements des autres.

Voilà donc pour des éléments qui peuvent être des éléments de débat, on peut ne pas être d'accord. Mais c'était, en plus de la délibération où vous avez toutes les informations chiffrées, etc., les écoles, les projets d'écoles, l'alerte que je voulais lancer.

Monsieur le Maire

Merci, et ça fait dix ans que ça dure, dispositif par dispositif, doucement mais sûrement - d'ailleurs pas si doucement que ça - que les moyens de la culture à Saint-Quentin sont grignotés au détriment de nos populations. Parce que la culture, c'est vraiment ce qui cimente une collectivité d'êtres humains en général. Et notre agglomération avec ses douze communes, de Plaisir à Magny-les-Hameaux, en termes d'identité ce n'est pas simple et naturel, ce n'est pas évident. D'ailleurs, un certain nombre de villes n'ont pas forcément souhaité intégrer Saint-Quentin à l'époque où cela a été décidé par le Préfet. S'il y a bien des secteurs qui permettent de créer du ciment entre les gens, de l'identité de territoire, c'est la culture, c'est le sport. Ne pas investir, comme il le faut, ces deux dimensions est dramatique, en particulier sur la culture.

Je crois que c'est l'un des héritages de l'histoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, il y a maintenant quasiment cinq décennies, en termes de fonctionnement de ces équipements - Monsieur Malandain a cela en tête mieux que moi - la Merise, notre salle de spectacle, a été financée à hauteur de 500 000 euros de subventions par an par Saint-Quentin-en-Yvelines. Aujourd'hui, c'est zéro et cela a été annoncé en 2017, peut-être, du jour au lendemain. La Commune a dû compenser, au détriment d'autres choses. Et là, pour les PACTES, c'est pareil, on l'apprend du jour au lendemain comme l'a rappelé Sandrine Grandgambe, avec en plus cette perversité de le faire en cours d'année, une fois que les projets sont montés et que les enfants en bénéficient. C'est vraiment désagréable, pour utiliser un euphémisme, et surtout pour des montants dérisoires. Je rappelle que le budget de Saint-Quentin-en-Yvelines, ce sont plus de 400 millions d'euros et là on parle de 10 000 euros pour un dispositif qui doit coûter à Saint-Quentin 20 000 euros en tout. On fait des économies sur le dos de ceux qui ont le plus besoin de la solidarité et d'actions culturelles, en l'occurrence les habitants des Quartiers Politique de la Ville de Trappes.

Cela étant dit, Y-a-t-il des expressions sur ce sujet ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Je trouve ce retrait de financement très regrettable, persuadé par expérience - si je puis employer ce terme, mais pourquoi n'utiliserais-je pas ce que j'ai vu pendant mes 88 années de vie - que la culture est l'avenir de notre société. C'est vrai à tous les niveaux, dans les expressions artistiques ou dans les apprentissages que l'on peut faire dans les différents établissements scolaires ou autres. Et faire des économies sur la culture, c'est aussi faire des économies sur la qualité sociale du futur. Et lorsque l'on voit ce que l'on peut constater presque tous les jours, et comment la violence et la haine ont remplacé le partage, l'approbation, la camaraderie, l'écoute, on se dit que l'on n'est certainement pas en train de monter mais certainement en train de descendre. Merci.

Monsieur le Maire

Très juste. La culture ne suffit pas toujours à ériger des barrières contre l'obscurantisme et le mal mais, malgré tout, c'est l'un des meilleurs moyens de fabriquer des citoyens éclairés et conscients dans une société qui va bien. Abandonner la culture est donc un signal très, très préoccupant d'une société qui ne va pas très bien.

On passe au vote. Merci. Je fais un sourire à Madame Bernard qui n'a pas pris part au vote parce que, en tant qu'enseignante de la ville de Trappes, nous avons des élus ancrés sur le territoire, elle est concernée par une subvention perçue par l'école Renoir, si j'ai bien compris.

Approuvé à l'unanimité (N'a pas pris part au vote : Murielle BERNARD, en tant qu'enseignante).

35. Convention pluriannuelle d'objectifs 2025/2028 en faveur du développement de l'accès à la culture pour tous entre la Ville de Trappes et l'État (Direction Régionale de l'Action Culturelle – DRAC)

Madame GRANDGAMBE

Là aussi, vous avez l'ensemble des informations dans la note, on est sur la période 2025–2028. Je peux peut-être vous dire que nous sommes vraiment très, très satisfaits des relations que l'on a avec le Ministère de la Culture, c'est la Direction Régionale du Ministère de la Culture. Des relations très constructives avec des gens qui sont de vrais professionnels de la culture, qui travaillent main dans la main avec nous pour avoir des objectifs communs mais surtout un fléchage intelligent des subventions, qui ne sont pas énormes mais qui nous permettent quand même de faire des choses.

Nous vous avons mis les projets parce que le but n'est pas simplement de dire : « On fait de la culture et donnez-nous les sous », ça ne marche pas comme ça avec le Ministère de la Culture. Mais ils ont eux-mêmes des grilles de lecture, des objectifs dans lesquels il faut rentrer et nous essayons de le faire le plus intelligemment possible. Vous avez donc les différents projets qui vous sont présentés, nous essayons de rester dans la logique qui est la nôtre sur le développement de la culture. Avec des axes forts, par exemple dans le premier projet, la question du « hors les murs », qui nous paraît essentielle pour aller chercher les publics. Il ne suffit pas d'attendre dans les salles que le public arrive, tous les professionnels de l'action culturelle connaissent cela par cœur, mais il faut aller vers. Toute la politique hors les murs est donc extrêmement importante.

L'aide à la création parce que dans la période, pour l'ensemble des artistes, c'est quand même très compliqué d'arriver à vivre et à faire vivre la création. S'il n'y a plus de création, il n'y a plus d'art.

Et enfin, le projet qui concerne le développement du Street Art que nous voulons déployer dans l'ensemble de la ville de Trappes. Vous avez en tête que nous avons commencé l'année dernière avec la fresque sur le gymnase Broustal et nous avons de nouveau un projet autour de la thématique « liberté, égalité, fraternité ». C'est quand même un beau projet qui montre que Trappes est ancrée dans les valeurs de la République, pour ceux qui en douteraient.

Dernier point : nous sommes également très attachés à quelque chose qui est un peu en train de disparaître, tout ce qui est éducation populaire. Parce qu'avant il y avait énormément d'associations qui faisaient vivre l'éducation populaire, c'est de plus en plus difficile mais nous prenons le relais. Pour ceux qui l'ont suivi, nous avons eu cette année, par exemple, un cycle de conférences sur Victor Hugo qui a été vraiment une belle réussite. Le but n'est pas d'avoir 500 personnes dans une salle, mais d'avoir un public de vrais Trappistes qui viennent, en fonction des thématiques sur Victor Hugo, réfléchir avec des intellectuels et cela marche très bien. Nous allons continuer cela parce que c'est très valorisant aussi pour ceux qui participent à ces projets.

Monsieur le Maire

Merci. Des questions ? On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

36. Accord transactionnel avec l'Atelier d'Architecture LALO pour la conduite des études de maîtrise d'œuvre du cinéma le Grenier à Sel rebaptisé le Grenier à Sel-Omar Sy (marché n° 2021/A21B18 et marché n° 2023/A2372)

Monsieur le Maire

L'atelier d'architecture LALO a géré la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du cinéma le Grenier à Sel, devenu « Grenier à Sel-Omar Sy » ; je vous passe les références du numéro de marché. Le volume global du marché a augmenté par rapport au marché initial, notamment avec l'explosion des matières premières, autour de 20 %, rendez-vous compte. En ce moment, ça stagne, voire ça baisse un peu, on espère donc que nos futurs marchés qui sortiront nous annonceront de bonnes nouvelles. Cela a conduit à revoir le montant d'indemnité destiné au maître d'œuvre qui a fait une réclamation un peu plus élevée, au terme d'une négociation un peu serrée. Nous nous sommes accordés sur un montant de révision à la hausse de son indemnité de 27 000 euros.

Pas de questions ? Je soumetts au vote.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Dalale BELHOUT)

37. Plan Mobilités Douces - Approbation du plan d'actions prévisionnel triennal 2025-2027 et autorisation de solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France

Monsieur PERROT

Il s'agit d'approuver le plan de mobilités douces qui se décline en quatre points d'orientation :

- Développer des itinéraires cyclables et piétons continus et sécurisés, en complétant l'existant et en créant de nouveaux, afin de disposer d'un maillage le plus dense possible, tout en favorisant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- Renforcer l'intermodalité, c'est-à-dire faciliter le passage d'un mode de mobilité douce ou active à un autre, afin de diminuer l'usage de la voiture en développant l'offre de stationnement vélo, par exemple ;
- Apaiser les circulations et l'espace urbain, notamment par la réduction des vitesses et la lutte contre le stationnement sauvage, ce qui devrait limiter les conflits entre les usagers des différents modes de mobilité afin de mieux partager l'espace public ;
- Et enfin, sensibiliser et former les Trappistes à l'usage du vélo et à la marche à pied, que ce soit pour les plus petits comme pour les adultes, avec un effort tout particulier auprès des femmes qui sont encore trop peu nombreuses parmi les cyclistes.

Le coût est estimé entre 787 000 euros et 1 650 000 euros, avec des subventions allant de 210 000 euros à 450 000 euros, le tout sur trois ans.

Il s'agit également d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions correspondantes auprès de la Région et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire

Merci Aurélien. Gros travail qui est l'aboutissement d'un travail de concertation avec les usagers et notamment les spécialistes des mobilités douces dans notre Ville. Il y avait un groupe de travail, une quarantaine de personnes, qui était présent lors de notre dernière réunion publique, qui est actif et qui nous conseille pour investir au mieux dans les mois et les années qui viennent.

Pas de questions ? Je sou mets au vote. Je vois même dans la salle des usagers des mobilités douces qui participent à ce groupe de travail. Je confirme qu'Anne-Andrée est l'une des principales utilisatrices du vélo sur la ville de Trappes.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (Abstention : Dalale BELHOUT)

38. Adhésion au dispositif EduRénov, programme national pour la rénovation des bâtiments scolaires lancé par la Banque des Territoires

Monsieur le Maire

Les amis, si vous pouvez découvrir le concept de chuchotement (*rires*). Je ne vais pas faire la leçon parce que j'étais assis à peu près là au mandat précédent et je n'arrêtais pas de chuchoter à voix haute. Je pense donc que ces places-là sont maudites, on y met que les pipelettes, ça résonne plus quand on parle là-bas que lorsque l'on est du côté droit de l'hémicycle.

Je poursuis avec l'adhésion au dispositif EduRénov qui s'inscrit dans le cadre du programme national de rénovation des bâtiments scolaires. EduRénov est un dispositif porté par la Banque des Territoires, la banque publique qui accompagne notamment les collectivités locales et en particulier les municipalités. On a vraiment un très beau partenariat avec eux. C'est notamment leur représentante départementale qui est extrêmement investie, engagée pour accompagner les projets de la ville de Trappes.

Et dans le cadre de ce dispositif, qui a beaucoup de vertus, nous pouvons nous faire financer en intégralité les études concernant la rénovation thermique des bâtiments. Et nous portons beaucoup de projets de rénovation importants sur la ville de Trappes, avec à chaque fois, des objectifs de gagner 40 % de gains thermiques, d'économies d'énergie sur les équipements que nous allons rénover. Dès la rentrée prochaine, on démarre la rénovation de l'école Saint-Exupéry. Nous aurons de nombreux projets de cette nature, le groupe scolaire Flaubert dans le cadre du NPNRU, le groupe scolaire Wallon, avec le projet de Grand Wallon dont on vous reparlera ; le groupe scolaire Curie également, qui mérite une grosse rénovation, voire une reconstruction, on est encore en train de réfléchir. Et à chaque fois, dans le cadre de notre Schéma directeur immobilier-énergie que nous avons déjà évoqué en Conseil municipal, nous nous donnons les moyens d'atteindre les 40 % de rénovation thermique.

Le fait d'atteindre ces performances nous fait pleinement rentrer dans ce qui est l'une de nos convictions de Ville écologiste. Nous le revendiquons et portons fièrement cette conviction. Et le fait de cocher ces cases-là, d'atteindre ce niveau d'ambition sur le plan environnemental, nous permet de rentrer complètement dans le cadre du dispositif EduRénov et donc de bénéficier, ce qui n'est pas négligeable, de 100 % des premières études financées par la Banque des Territoires. Je pense que l'on sera unanime à vouloir adhérer à ce dispositif qui est gratuit et qui nous permet de gagner de l'argent. C'est quand même assez rare des dispositifs qui ne nous coûtent rien et qui rapportent beaucoup, celui-là en est un.

Au-delà du financement des études, qui peut être la vertu principale, c'est aussi de l'expertise de qualité d'une structure qui, par nature, accompagne les municipalités, est spécialisée dans les meilleurs modèles de rénovation, pas uniquement sur le plan thermique mais également sur le plan de la fonctionnalité, en particulier pour les équipements scolaires dont nous pourrions disposer à travers l'adhésion au dispositif Edu Rénov.

Y-a-t-il des questions, des remarques ? Je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

39. Adoption du barème de l'arbre

Madame BEAUGENDRE

Les services ont estimé que notre Ville possède environ 3 000 arbres. Dans le cadre de l'élaboration de la charte de l'arbre, en complément du PLUIH, et adopté par la SQY, le barème de l'arbre est une référence officielle nationale. Tous les arbres de toutes les villes de la SQY sont concernés, ce qui en fait un certain nombre.

Qu'est-ce que le barème de l'arbre ? C'est un outil qui permettra l'évaluation monétaire d'un arbre, la prise en compte de son âge, de son espèce, de sa rareté, de son emplacement, de sa santé phytosanitaire, de son prix d'achat actualisé. Dans un premier temps, il sera destiné et mis en place lors des projets d'aménagement, des travaux, de chantiers et s'appliquera en cas de dégradations, de dégâts occasionnés par les entreprises sur un ou plusieurs arbres. Dans le temps, il concernera également les particuliers qui seront identifiés pour des faits similaires.

Chaque arbre aura sa fiche individuelle d'identité établie en amont par les services de la Direction du Cadre de Vie, ce qui permettra d'établir le préjudice subi et le calcul de son dédommagement, voire de son remplacement, selon une charte établie. Le cadre juridique du barème de l'arbre sera intégré dans les appels d'offres. Autrement dit, lorsqu'il y aura des chantiers ou des travaux prévus, les services se rendront sur place et feront une estimation des lieux. Et, en fonction des travaux qui seront faits, ils protégeront l'existant et un certain nombre d'arbres afin qu'ils ne soient pas coupés inutilement. Ou s'ils sont endommagés, il y aura un constat avec des suites. Il est donc demandé d'approuver ce barème de l'arbre.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Anne-Andrée. Des questions là-dessus ? On soumet au vote l'adoption du barème de l'arbre.

Approuvé à l'unanimité

40. Mise en place d'un service de prêt, à titre gratuit, de vélos à destination de jeunes Trappistes

Monsieur le Maire

Nous sommes très fiers de ce dispositif, c'est un engagement de campagne tenu.

Monsieur PERROT

La jeunesse et l'écologie font partie des priorités de notre politique municipale. Nous avons pour mission que chaque Trappiste puisse se déplacer à vélo à travers la Ville en toute sécurité. Nous savons le coût que peut représenter l'achat et l'entretien d'un vélo pour une famille, qui peut, bien trop souvent, constituer un frein à la pratique du vélo. C'est pourquoi nous souhaitons expérimenter un service de prêt, à titre gratuit, à destination de chaque Trappiste à l'issue de son année de 4^{ème}, d'un vélo accompagné de son casque et de son antivol pour une durée de quatre ans. Nous répondrons ainsi à une inégalité d'accès réelle, dans une logique de solidarité territoriale et de justice sociale.

Chaque prêt fera l'objet d'une convention individuelle entre la Ville et la famille afin de préciser les engagements réciproques, les conditions d'usage, la durée du prêt, ainsi que les modalités de restitution. Un bilan annuel permettra d'ajuster les modalités au mieux pour les années à venir.

Je propose au Conseil municipal de valider ce service de prêt, le règlement et la convention, afin de permettre à de nombreux jeunes Trappistes d'en bénéficier dès le mois de juin.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Aurélien. Nous pouvons être fiers, il n'y a pas beaucoup de villes qui font cela. Y-a-t-il des questions là-dessus ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

Peut-on, pour quelques instants, faire de l'humour ?

Monsieur le Maire

Il y en a qui en font sans le savoir (*rires*).

Monsieur MALANDAIN

C'est positif parce que pour les jeunes concernés, ça les remet en selle, ils en connaissent un rayon et ça leur permettra d'être des cadres.

Monsieur le Maire

C'est une des spécialités de Guy Malandain, vous ne le saviez peut-être pas.

Monsieur MALANDAIN

C'est tout, excusez-moi.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de souci, ça valait le coup de prendre trente secondes pour ça.

Monsieur MALANDAIN

Un moment de détente dans une séance de travail.

Monsieur le Maire

En tout cas, c'est un motif de fierté, c'est important de le dire et de le redire. Parce que je crois que l'on peut aménager des pistes cyclables, on peut essayer de faciliter la place des mobilités douces, mais il faut aussi que l'on éduque des générations de jeunes, qui deviendront des adultes, à la pratique des mobilités douces, du vélo en particulier. Et permettre aux enfants, quand ils ont 13 ou 14 ans, d'être plus mobiles, de gagner en indépendance et de prendre le réflexe de l'usage du vélo pour aller au sport, au collège ou lycée, pour se balader tout simplement, est une façon d'ancrer ce réflexe avant qu'ils n'accèdent à l'âge du permis - vous savez maintenant que dès 17 ans on peut avoir le permis et conduire un véhicule - et d'espérer qu'ils puissent continuer à utiliser les deux-roues et les mobilités actives. C'est bon pour leur santé, pour la planète, pour l'environnement et, comme l'a rappelé Aurélien, c'est vraiment un motif de fierté.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait d'autres villes tout court dans le coin qui le fassent, il y en a très peu en France. C'est pour cela qu'on lance l'expérience et on verra, on est en plein en train de communiquer avec les jeunes, etc. et on verra comment ça prendra. Et pour information, ce sont de beaux vélos que l'on va fournir aux jeunes de Trappes, on espère donc que cela prendra bien. Marc.

Monsieur LE FOLGOC

Pour mémoire, mais beaucoup d'entre ceux qui sont autour de la table ne peuvent pas s'en souvenir, une expérience vélo comme celle-là a déjà été faite à l'époque de Bernard Hugo quand il avait créé le premier Service Jeunesse. Et à l'époque, c'étaient des mises à disposition de petits bicross et c'était géré conjointement avec le Service Jeunesse et l'Amicale laïque.

Monsieur le Maire

Là, on va encore plus loin parce que ce n'est pas un petit groupe de vélos que l'on met à disposition d'usagers, c'est carrément un vélo pour tout jeune qui le demande, qui lui est mis à disposition complètement. Nous sommes les dignes héritiers de Bernard Hugo et de ses 40 ans de mandat utile aux Trappistes.

Monsieur LE FOLGOC

Il s'était appuyé sur les écoles élémentaires pour les répartir après.

Monsieur le Maire

Nous, on le fait au collège, ce qui me permet de compléter un point. Pourquoi au collège et pourquoi en fin de collège ? Parce que l'on veut pouvoir fournir un vélo à un âge où les enfants peuvent prendre des vélos adultes et pas des vélos de taille enfant, pour pouvoir les utiliser y compris à l'âge de la majorité. Le but est vraiment qu'ils aient l'habitude de se déplacer à vélo, même en ayant de grands corps d'1,75 m ou 1,80 pour certains. On a donc préféré attendre l'âge de la fin de collège, et c'est aussi le moment, Aurélien, où ils passent l'attestation de sécurité routière dont j'ai oublié le nom exact, l'ASSR, la coïncidence est parfaite. Le rôle de l'Éducation Nationale est de faire de l'accompagnement et de la pédagogie autour du vélo, de leur faire passer l'ASSR. Et nous mettons à disposition le vélo en complémentarité avec eux, la Police Municipale également qui va y contribuer. J'espère qu'on aura plein de cyclistes durables qui vont voir le jour à Trappes et peut-être des champions un jour. Et en plus, ils ont un super circuit pour pouvoir donner le meilleur d'eux-mêmes. Le vote est lancé.

Approuvé à l'unanimité

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

41. Rapport annuel d'activité 2023 de la Société Géraud et Associés, titulaire de la délégation de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville

Monsieur BASDEVANT

La Société Géraud et Associés est donc le délégataire de service public pour la gestion des marchés forains de la Ville : les Merisiers le mercredi après-midi, le vendredi matin et le samedi matin, le marché du centre le dimanche matin. Il a donc en charge la gestion de ces marchés, la collecte des quittances, l'entretien et la bonne gestion des marchés forains de la Ville. Et il nous soumet chaque année un rapport d'activité qui détaille le résultat financier de l'activité sur les marchés, ainsi que toutes les animations, la gestion, l'entretien réalisé par le délégataire. Là, on est sur l'année 2023, il nous a été transmis tardivement par la Société Géraud et Associés et nous sommes amenés à prendre acte de ce rapport d'activité.

Monsieur le Maire

Merci, comme de coutume il y a toujours un décalage, Géraud prenant son temps pour faire ses rapports d'activité. À chaque fois on examine donc deux ans en retard les rapports d'activité. En même temps, ça prend un peu de temps de faire des rapports d'activité mais de là à ce que ça prenne quasiment dix-huit mois...

Pas de questions, j'imagine, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

42. Garantie d'emprunt réhabilitation du square Jean Macé

Monsieur le Maire

Cette réhabilitation a très bien avancé, ça ne devrait plus trop tarder pour les bâtiments. Je pense qu'il y en a encore pour quelques mois, peut-être d'ici la fin de l'année. Madame Morais, vous qui observez le chantier depuis chez vous ? D'accord, il y en a donc pour, à mon avis, encore un an pour les trois bâtiments, pas plus, pour la totalité ça devait être deux ans, ils en ont fait la moitié, en gros il leur reste la moitié.

Excusez-moi pour cet aparté avec ma vigie sur place, Cristina Morais. C'est une vraie, belle et exemplaire victoire de la mobilisation des habitants de Jean Macé, de l'Amicale des locataires avec le soutien de la Mairie, la pression qui a été mise depuis cinq ans sur le bailleur CDC Habitat. Nous avons quelques autres réussites avec CDC Habitat dans la ville de Trappes : le square Eugénie Cotton, le square Daumier, le square Castiglione del Lago, les Deux Tours, etc. Avec des rénovations et des millions d'euros investis, on compte en dizaines de millions d'investissements obtenus de CDC Habitat. Y compris parfois pour des résidences qui ne sont pas forcément très mal placées sur le plan énergétique, mais où CDC a très bien compris que la Mairie était très mécontente et qu'il fallait investir beaucoup pour rattraper le retard.

J'ai souvent parlé de Jean Macé, mais parce que c'est un peu le modèle, c'est le premier grand combat que l'on a mené pour défendre les locataires. Avec une amicale qui s'est constituée très fortement et qui a vraiment été extraordinaire d'engagement, de mobilisation, de sérieux, de rigueur. Je le dis souvent, atteindre ce niveau-là de professionnalisme dans la défense des locataires est assez rare. Il faut imaginer une amicale de locataires composée de bénévoles avec des gens qui, dans leur vie en tant que locataires, sont salariés dans le bâtiment, viennent contre-expertiser le travail des entreprises. Les entreprises qui interviennent sur le chantier sont sous le regard d'experts qui maintiennent la pression en permanence, la Mairie soutenant à côté. C'est donc assez « facile » d'obtenir un beau résultat, d'autant plus quand le bailleur accepte de jouer le jeu.

Ce n'était pas du tout facile au début. Il fallait déjà obtenir les millions et ensuite il fallait s'assurer que c'était investi correctement et qu'au fur et à mesure du chantier ces millions ne soient pas dilapidés n'importe comment par des travaux mal réalisés. Nous n'avons pas hésité à faire refaire des travaux, notamment chez les habitants, suite à des contre-visites en présence du Maire, du Directeur Général de CDC Habitat, de l'Amicale des locataires lorsque c'était nécessaire. D'ailleurs, on n'en entend plus parler, ce qui veut dire que ça se passe bien. C'est le modèle idéal de ce qu'il faut faire dans tous les squares de Trappes. Nous sommes aussi en train d'obtenir des victoires extraordinaires vis-à-vis de Valophis qui est en train de céder à nos demandes depuis cinq ans. Mais CDC Habitat a joué le jeu dès le début et le square Jean Macé, qui est en cours de finalisation, marque un peu le modèle de ce que l'on peut faire lorsqu'une ville se mobilise aux côtés des habitants.

Pour Jean Macé : 14 millions d'euros d'investissements sur les bâtiments et également - et c'est un peu la cerise sur le gâteau car au début ce n'était pas du tout dans le « deal » mais à la fin ils ont accepté d'investir, encore une fois sous la pression des locataires et de la Mairie - je crois que ce sont 2 millions supplémentaires, si ma mémoire est bonne, sur les espaces extérieurs. On aura donc de belles aires de jeux, de beaux espaces, on a conçu cela ensemble avec l'Amicale des locataires et les habitants. On a fait un questionnaire en porte-à-porte, Mairie et amicale des locataires. Je remercie d'ailleurs les élus qui se sont impliqués pour aller demander aux gens ce qu'ils souhaitaient, quels étaient leurs problèmes principaux, etc.

C'est donc vraiment le modèle type de ce que l'on espère réussir dans les années qui viennent, et que l'on va ancrer dans les habitudes à Trappes, parce qu'il faut se faire respecter. Et pour se faire respecter, oui, il faut parfois taper du poing sur la table, hausser le ton, c'est comme cela que l'on décroche les millions, ça ne vient malheureusement pas spontanément, les bailleurs ayant des priorités d'investissement et Trappes n'ayant pas été dans leurs priorités d'investissement depuis longtemps. Ça change, c'est une bonne chose et le square Jean Macé sera méconnaissable dans un an et demi-deux ans. Il aura été totalement transformé, et du point de vue de l'enveloppe des bâtiments, et du point de vue des aménagements extérieurs. Ce qui, à mon avis, était nécessaire pour ce quartier enclavé derrière la voie SNCF, qui a le sentiment d'être abandonné et qui a vu là que c'était utile de se battre et d'avoir une collectivité qui accompagne la mobilisation des habitants.

Cela étant dit, la délibération du jour porte là-dessus puisque le bailleur qui a investi 10 millions d'euros HT sur le bâti nous demande de garantir l'emprunt. Alors là, c'est cocasse, mais je l'ai déjà dit à l'occasion de notre Conseil municipal, parce que CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) Habitat, comme son nom l'indique, est la filiale logement social de la Caisse des Dépôts et Consignations. Or, les organismes HLM, lorsqu'ils empruntent pour rénover leurs logements, le font auprès de qui ? D'une banque publique qui s'appelle la Caisse des Dépôts et Consignations. Autrement dit, la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat emprunte auprès de sa maison-mère et doit demander une garantie d'emprunt à la mairie de Trappes pour emprunter auprès de sa maison-mère. Vraiment, on marche sur la tête, d'autant plus que nous-mêmes demandons des subventions à la Caisse des Dépôts et Consignations. Le système est donc un peu fou, c'est comme ça.

Pour nous, cela n'implique rien de particulier parce que si c'était un petit bailleur fragile qui risque de mettre la clé sous la porte, ce serait risqué de garantir l'emprunt. Parce que s'il met la clé sous la porte c'est vous qui devez payer à sa place et ça, il n'en n'est pas question, vous vous en doutez, pour les finances communales. Et en l'occurrence, le jour où la Caisse des Dépôts et Consignations Habitat met la clé sous la porte, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations tout court qui met la clé sous la porte et le jour où cela arrive, nous ne serons plus là pour en parler. Ce sera le cadet de nos soucis, cela voudra dire que la grande banque d'État s'est effondrée et ce sera beaucoup plus grave que l'affaire du Conseil municipal de la ville de Trappes. Il n'y a donc pas de risque financier, évidemment, dans le cadre de cette garantie d'emprunt. En revanche, mécaniquement, le fait de garantir l'emprunt nous ouvre droit, dans les quotas de réservation de la ville de Trappes, à 67 logements, c'est-à-dire 20 % du patrimoine Jean Macé du bailleur CDC Habitat.

Voilà l'objet de cette délibération. Pas de questions ? Pas de remarques ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

L'article 2 : C'est un point de détail mais ça a son importance puisque c'est une délibération, l'article 2 : « Opération réhabilitation de Trappes », dont il ne SE serait pas acquitté », on rajoute « SE », OK ? Vous verrez après, ce n'est pas gênant.

Monsieur le Maire

Merci. Je n'ai pas trouvé l'endroit, l'article 2 de la convention ?

Monsieur MALANDAIN

Non, je suis dans la délibération, excusez-moi.

Monsieur le Maire

Ah, de la délibération, pardon, je n'étais pas dans le bon document. On va noter, merci beaucoup, cela prouve que quelqu'un lit très attentivement les délibérations, c'est important.

Monsieur MALANDAIN

Et le deuxième point - c'est un détail mais autant que ce soit écrit en français - qui m'interroge, mais ça m'a toujours interrogé, je tiens à le dire ici, parce que quand même ce n'est pas une somme anodine et la gestion des logements sociaux n'est pas quelque chose de simple. Ici, à Trappes, nous en avons fait l'expérience avec la SEM à Trappes dont je ne parlerai pas. C'est dans le paragraphe d'après dans la délibération : « *Renoncement au bénéfice de discussions* ». Je trouve que c'est quand même normal, lorsqu'il y a un ennui, que celui qui couvre l'emprunt puisse discuter, donner ses arguments, etc. Et là, la CDC Habitat ne paie plus, on paye automatiquement et on ne discute pas. Eh bien si, on discute pour savoir pourquoi on est dans cette situation.

Monsieur le Maire

Oui, c'est très théorique parce que, de fait, honnêtement, la Caisse des Dépôts et CDC Habitat, sa filiale, ne sera jamais en situation de cessation de paiement, c'est quand même très théorique et très hypothétique. Mais dans l'absolu, cette remarque est juste et l'on observera notamment les futures conventions avec d'autres bailleurs moins garantis que CDC Habitat avec beaucoup de vigilance pour éviter ce genre de mention, absolument. Merci à vous. On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

QUALITÉ DE VIE - ENVIRONNEMENT

43. Avenant n° 1 au contrat de relance et de transition écologique entre l'État et Saint-Quentin-en-Yvelines

Monsieur le Maire

J'en ai déjà parlé au Conseil municipal. Vous allez entendre dans ma voix un peu de fatigue sur ces aspects-là parce que là on touche quand même au sublime dans la bureaucratie administrative.

Le contrat de relance et de transition écologique est quelque chose d'assez théorique que l'État demande aux agglomérations et à leurs communes membres de signer, pour lister tous les projets qui concourent à la transition écologique. C'est également l'un des enjeux liés à l'un des produits des différents plans de relance qui ont été initiés, notamment après le Covid. Et ce contrat n'a de contrat que le nom, il liste, un peu comme un inventaire à la Prévert, un certain nombre d'investissements, et Trappes en a énormément, qui concourent à la transition écologique et à la relance de l'économie. Il ne s'accompagne pas de plan de subventions dédiées, évidemment, ce serait trop beau.

On nous fait donc miroiter des subventions liées au fait que l'on intègre nos projets au contrat de relance et de transition écologique mais, en pratique, ces subventions, soit n'existent pas, soit fondent comme neige au soleil. Nos projets sont de toute façon très vertueux et cochent les cases des différents fonds existants, le Fonds vert, etc. Et lorsque l'État gère la pénurie, lorsque le Préfet se voit notifier des enveloppes très tard dans l'année et qui ont souvent fondu comme neige au soleil - c'est le cas du Fonds vert qui a été divisé par deux au budget 2025 - ces délibérations qui nous demandent de travailler pendant des mois sur les projets que l'on inscrit dans le contrat de relance et de transition écologique, qui nous valent des réunions à Saint-Quentin avec la Préfecture et les 12 communes, etc., c'est vraiment, je le dis comme je le pense, de la perte de temps. Et, à un moment donné, faire travailler des ingénieurs, des élus à faire de la bureaucratie administrative pour que l'on ait le sentiment que cela ne sert à rien, cela devient vraiment épuisant et l'État ferait mieux de faire des dotations globales de fonctionnement communes qui soient cohérentes avec les besoins. Et qu'il nous foute la paix, en tant que collectivité librement administrée,

avec quelques grandes orientations sur lesquelles ils peuvent s'accorder avec les villes, et qu'il nous évite l'empilement de dispositifs, de contrats, de machins. On ne sait plus à quel saint se vouer, on ne sait même plus à quoi cela sert.

C'est l'un des énièmes outils contractuels dont on ne comprend pas exactement quelle vertu il apporte au financement de nos projets. Néanmoins, nous sommes de bons élèves, comme toutes les villes de Saint-Quentin, nous avons donc fait la liste de nos projets en 2022, elle a été mise à jour le 12 mars 2024. Chacune des communes membres doit délibérer, nous délibérons donc en espérant des miracles.

C'était la minute coup de gueule, je dis ce que j'ai à dire, c'est noté au PV, c'est public, j'espère que le Préfet le lira et surtout qu'il transmettra aux différents Ministres. Cela ne servira absolument à rien mais en tout cas on peut se le dire.

Pas de questions, j'imagine, vous avez regardé les projets listés, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

44. Fixation des conditions de remboursement des frais de déplacement et de missions (hébergement)

Madame DALI

Nous avons des agents municipaux qui sont amenés parfois à faire des déplacements professionnels. En ce qui concerne cette délibération, il s'agit simplement de mettre en application les frais occasionnés pour ces déplacements qui sont, bien évidemment, à la charge de la Collectivité puisque cela se passe dans le cadre de leur mission, conformément aux dispositions réglementaires.

Monsieur le Maire

Je crois que l'on anticipe, c'est ça Noura ? C'est une façon de lever ce frein parce qu'il y en a pour qui ce n'est pas simple de payer, de se faire rembourser des mois après, etc. Le fait de prendre en charge par avance les dépenses simplifiera les départs en formation, notamment, de nos agents. Je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

45. Mise à jour du tableau des emplois

Madame DALI

Nous avons une modification du tableau des emplois, principalement sur des grades, sur des fonctions de Directeur des finances et contrôle de gestion, Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement et technicien salubrité. Il s'agit donc d'ouvrir de manière plus large le grade pour ces emplois-là. Et nous avons un certain nombre de postes qui sont des postes ATA que l'on souhaite anticiper au niveau des besoins.

Monsieur le Maire

On sou met au vote.

Approuvé à l'unanimité

46. Prestations interministérielles d'action sociale à réglementation Commune

Monsieur le Maire

C'est encore une belle création bureaucratique, on est librement administré mais quand même, pas trop, il faut quand même coller à ce que l'État fait ou ne fait pas pour ses agents publics d'État. Je laisse à Noura le soin de nous présenter cette extraordinaire prestation que j'ai découverte.

Madame DALI

Il s'agit effectivement de se calquer sur ce que propose l'État en termes de prestations interministérielles d'action sociale à la réglementation Commune. Ce sont des prestations complémentaires avec le CLASC et qui ne s'y substituent pas du tout, par exemple sur différentes prestations comme des parents en établissements de repos, des gardes d'enfants jusqu'à 5 ans, des séjours pour les enfants, etc.

Monsieur le Maire

C'est ça. Pas de questions, je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

SANTÉ

47. Lancement du dispositif IMA, Initiative pour une Maternité Apaisée, pour sensibiliser les femmes enceintes à la question des perturbateurs endocriniens

Monsieur le Maire

C'est d'actualité pour moi, je peux donc en parler entre experts. Nous en avons parlé au Conseil municipal dédié au Débat d'Orientations Budgétaires. C'est, encore une fois, un beau projet dont nous sommes contents, fiers, là encore, expérimental avec l'Agence Régionale de Santé qui finance 100 %, ce qui est rare, mais cela ne veut pas dire qu'ils vont le financer pendant dix ans. Mais c'est assez rare qu'ils nous financent 100 % du coût, évidemment ils ne payent pas les coûts d'ingénierie, nos agents qui travaillent dessus, mais bon, nous n'allons pas en demander autant.

Cela coûte 35 000 euros pour, avec un agriculteur local des Yvelines, fournir des paniers de légumes et fruits bio aux femmes enceintes, entre deux et six mois je crois, en fonction de leur quotient familial. Avant tout pour les sensibiliser au bien manger, aux conséquences sur leur bébé à venir de leur propre alimentation, à la nécessité de permettre à l'assiette des enfants d'échapper aux perturbateurs endocriniens. Pour elles-mêmes en tant que mamans et ensuite pour les enfants, évidemment, en bas âge et lorsqu'ils grandissent. Pour bien prendre soin de nos enfants, de leur santé, de ce qu'on leur met dans l'estomac, c'est absolument essentiel. Nous y veillons avec la cuisine municipale sur les repas à la cantine. Je crois que l'on a atteint 45 % de bio, ce qui est vraiment inouï en si peu de temps.

Et le pire, c'est que l'on ne veut pas s'arrêter là. Budgétairement, nous aurons du mal à suivre à un moment et Madame Louis s'arrache les cheveux à chaque fois que le Maire dit qu'il veut franchir une étape supplémentaire sans ruiner la Ville. C'est difficile de trouver les économies qui permettent d'investir sur le fait de dépasser la barre des 50 %, mais nous sommes déjà dans les communes les plus vertueuses quant à la quantité de bio que nous mettons dans l'assiette de nos enfants. Et, dans le cadre du marché en cours de négociation et du cahier des charges de la cuisine centrale, avec notre excellente directrice nous allons aussi augmenter la part de produits locaux, pour essayer de se fournir, notamment, du côté de Magny-les-Hameaux. Nous avons plein d'agriculteurs, les fermes écoles « Graines d'avenir », plein de choses. Nous allons essayer, cela ne va pas être facile, de nous fournir en légumes bio et/ou locaux le plus possible.

Prendre soin des enfants, c'est la cantine municipale, la cuisine centrale avec Magny-les-Hameaux, je le rappelle, avec laquelle nous travaillons très bien et qui partage nos objectifs en termes de bien manger, d'alimentation durable, et c'est aussi ce genre d'initiative. J'espère que l'expérience sera concluante, j'espère, avec un peu de naïveté peut-être, que l'Agence Régionale de Santé continuera de nous financer les années suivantes. On va leur demander en tout cas.

Et nous faisons partie, là encore, de la poignée de villes en France, Strasbourg ayant été précurseur, je ne veux pas être injuste avec les premières villes, Madame SILLY, Angers me dit-on, Besançon évidemment avec l'excellente Maire de Besançon, et Angoulême ; avec nous ça fait quatre villes en France à le faire. J'espère que cela va faire tache d'huile et que nous serons de plus en plus nombreuses. Et j'espère surtout que l'on va ancrer durablement, puisqu'il y a des formations qui accompagnent la fourniture de ces paniers bio, des réflexes de consommation plus sains pour les femmes enceintes, ensuite, lorsqu'elles continuent à s'alimenter, bien sûr, parce qu'elles allaitent. Ce qu'elles mangent va donc directement dans la nourriture de leur enfant, pour celles qui peuvent et souhaitent allaiter.

C'est donc un travail de longue haleine que de sensibiliser la population à l'effet des perturbateurs endocriniens, aux vertus de manger bio. Manger bio n'est pas toujours facile pour des raisons budgétaires aussi, ce sera donc aussi l'un des enjeux. L'épicerie sociale que nous allons ouvrir dans quelques mois visera aussi à développer le bien manger et à fournir des produits bio accessibles financièrement. Mais c'est toute l'agriculture française qu'il faut convertir au bio. Vous avez vu comme moi que le débat d'actualité est plutôt la réintroduction des néonicotinoïdes. C'est un poison de la pire espèce dans l'agriculture française qui a, je crois, été autorisé tout récemment, après avoir été interdit pendant plusieurs années. C'est vraiment une régression scandaleuse et c'est important que les personnes sensibles aux questions environnementales et de santé plaident pour lutter pour que ces lobbies qui sont très puissants face à nous et qui cherchent à continuer à faire de l'argent - quitte à empoisonner nos enfants - deviennent minoritaires et que le combat que nous menons localement puisse avoir également une répercussion nationale. J'espère que l'on passera très vite de 4 à 40, 50, 500 collectivités engagées pour ces paniers bio pour les femmes enceintes.

Pas de questions là-dessus ? Pas d'interventions Mesdames ?

Madame CHABAY

Tout ce que je peux dire c'est que pour l'instant le dispositif marche bien. Les mamans sont très contentes, et des paniers, et de la formation qui leur est donnée puisqu'il y a déjà une première formation au niveau santé pour expliquer ce que sont les perturbateurs endocriniens. Et également une séance de cuisine pour apprendre à cuisiner les légumes qu'on leur propose, qui ne sont jamais les mêmes d'une semaine sur l'autre puisque tout dépend de la récolte de l'agriculteur. Mais pour l'instant, ça marche vraiment très bien. Nous espérons donc que le projet continuera et que cela marchera aussi bien. Et demain, avec Murielle, nous allons au Salon des Maires d'Île-de-France pour aller chercher une récompense donnée à la ville de Trappes, et là, nous parlerons puisque le Maire ne se déplacera pas (*rires*).

Monsieur le Maire

Vous vous êtes réservée, en fait, pour mercredi.

Madame CHABAY

Exactement.

Monsieur le Maire

C'est une fierté de recevoir ce prix. C'est important la reconnaissance pour nos innovations et celle-là est belle. Je suis sûr que cela inspirera d'autres communes et qu'elles viendront nous visiter pour avoir des retours d'expérience. Nous leur ouvrirons les portes en grand.

Merci Mesdames, on soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

URBANISME

**48. Intervention d'un géomètre pour cadastrer la rue Jean Moulin –
Déclassement par anticipation de la rue Jean Moulin et des parcelles AY70 et
AZ 154 et 155**

Monsieur le Maire

Pour dire les choses grossièrement, depuis la rue Jean Moulin jusqu'ici à la RD 23, nous sommes sur le périmètre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine, ce que l'on appelle l'îlot Rousseau grossièrement, là où il y a le gymnase Rousseau, etc. et le terrain de foot attenant. Et dans les années qui viennent, tout ce secteur va muter dans le cadre de ce projet d'aménagement des rives du plateau urbain qui est en cours d'étude et qui fait l'objet d'une concertation qui va démarrer dans les tout prochains jours.

Il faut déjà pouvoir les cadastrer, en l'occurrence pour la rue ce sera nécessaire, et les déclasser pour permettre leur cession ensuite à un aménageur qui viendra réaliser le projet qui aura été pensé avec et pour les habitants.

Cette délibération très technique vise donc à permettre l'intervention de ce géomètre et le déclassement de la rue concernée et des parcelles attenantes. Pas de questions ? Madame Gomila.

Madame GOMILA

Juste une question technique, il est indiqué dans la note de synthèse qu'il y a un document annexé que je n'ai pas trouvé : « *L'étude d'impact concernant l'aléa inhérent au déclassement a été établie et demeure annexée à la présente délibération.* » Je ne l'ai pas trouvée, j'aimerais donc bien qu'elle nous soit communiquée, même si c'est après le Conseil. Et je suis rassurée par le fait que vous nous indiquiez que dans les prochains jours une concertation va commencer, parce que je m'interrogeais aussi sur le projet lui-même. On lit qu'il y a des logements, des équipements publics mais il n'y a aucun plan non plus présenté. La délibération est très succincte mais j'espère que dans la concertation il y aura un complément d'information.

Monsieur le Maire

En effet, ce n'est pas du tout une délibération de fond sur le projet lui-même, là nous sommes en anticipation pour permettre de rendre possible, une fois que l'on a déclassé la cession lorsque cela devra intervenir. Mais globalement, sur le projet, qui n'est pas si lointain que cela, l'objectif est quand même de finaliser tout cela au plus tard le 1^{er} juin 2032, la concertation va démarrer là et va s'étendre sur un peu moins d'un an. Nous aurons une version accélérée pour permettre à la population de participer au mois de juin ou juillet et une concertation perlée ensuite par des groupes de travail qui pourront intéresser toute la population, pas uniquement les riverains.

C'est important parce que l'on parle d'un aménagement - alors là, je m'extrait et je dézoomerai très fortement par rapport à la délibération et la rue Jean Moulin - pour lequel la réflexion se fait avec Saint-Quentin-en-Yvelines, depuis l'aménagement de la gare et de ses abords. En associant le syndicat des transports d'Île-de-France, comme on dit

maintenant, ou Île-de-France Mobilités, je ne sais quoi, IDFM, jusqu'au plateau urbain et donc la rue Jean Moulin, etc. Et en fait, tout ce secteur, qui intègre le centre-ville, va petit à petit se transformer, s'aménager, muter et embellir, depuis les aménagements commerciaux en passant par la piétonnisation de certains secteurs, le verdissement, la végétalisation, la construction de nouveaux logements, la densification commerciale, etc. Ce sera un très gros travail de réflexion et d'action qui va fortement mobiliser la Collectivité et Saint-Quentin-en-Yvelines qui nous accompagne. Pour le coup, nous avons la chance de bénéficier d'expertises de grande qualité, un bureau d'études ensemblier qui réunit plusieurs types de compétences. Il a fait ses premières études qui nous ont été restituées en comité de pilotage avec le Vice-Président de Saint-Quentin en charge de l'urbanisme, Maire de Montigny, il y a quinze jours, trois semaines. Et les habitants vont pouvoir découvrir les grandes réflexions - à ce stade nous ne sommes pas du tout au dessin précis - et apporter leur contribution pour alimenter le travail des urbanistes et des architectes tout au long de la réflexion, pour élaborer ce que l'on appelle le « plan guide » qui détaille un peu plus finement, secteur par secteur, les aménagements projetés.

Cela va donc être passionnant, c'est mon quotidien de travailler, de réfléchir à tout cela, l'équipe municipale également, chacun dans son champ de compétence. Et je crois que pour les habitants passionnés par les transformations urbaines, par le changement de leur Ville ou simplement qui aiment leur Ville et qui s'intéressent à son avenir, il va y avoir là de belles occasions de s'investir, de s'impliquer et de participer aux réunions. En plus, nous avons pris l'habitude à Trappes de faire des réunions de concertation tout le temps, sur tout, des petits projets qui n'en sont pas parce que c'est la vie quotidienne, l'aménagement d'un parc sur le secteur Boubas, jusqu'aux grands projets d'investissement à plusieurs dizaines de millions d'euros. Et je crois que cette culture de la concertation porte systématiquement ses fruits dans tous les projets que nous portons et elle donnera le meilleur d'elle-même sur ce grand projet de transformation. Je ne vais pas l'appeler « centre-ville » parce que de la gare jusqu'au plateau urbain, c'est beaucoup plus large que le centre-ville et même moi qui habite La Boissière, cela m'intéresse.

Pour revenir à la délibération, et c'est pareil sur ma tablette, ce n'est donc pas un complot des tablettes et du logiciel Nomad, je n'ai pas non plus l'étude environnementale évoquée, le service doit l'avoir, Monsieur Grenier, et il s'agira de la fournir aux élus. À court terme, cela permettra de faire intervenir les géomètres, probablement avant l'été, pour réaliser les plans cadastraux. Je sou mets au vote.

Approuvé à l'unanimité

49. Approbation du transfert des crédits régionaux du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au bénéfice de la Commune et demande de subvention pour l'opération de restructuration lourde et d'extension du groupe scolaire Wallon

Monsieur le Maire

Ce sont des financements de la Région Île-de-France, dans le cadre de la rénovation urbaine qui implique la Région, le Département, Saint-Quentin, la Commune, l'ANRU et les opérateurs, les bailleurs, etc. Et les crédits de la Région Île-de-France transitent par l'agglomération de Saint-Quentin avant d'arriver à la ville de Trappes. C'est donc vraiment une boîte aux lettres et c'est comme cela que la Région a décidé de fonctionner dans son règlement d'attribution. Plutôt que d'avoir de très nombreuses communes qui sollicitent des crédits et que ce soit géré par la Région, celle-ci préfère déléguer les crédits aux agglomérations qui sont moins nombreuses qui, à leur tour, délèguent aux communes. Encore une fois, la créativité administrative et bureaucratique dans notre pays, on sait faire, c'est ainsi, l'agglomération doit délibérer, nous devons délibérer pour récupérer les crédits.

Cela concerne la restructuration lourde, la rénovation thermique et l'extension du groupe scolaire Wallon et de ses extérieurs, avec un programme d'investissements important. Et là-dessus, la Région Île-de-France, les crédits concernés par cette délibération, si ma mémoire est bonne, ce sont 3,9 millions d'euros, ce sont donc des crédits importants pour la ville de Trappes que nous allons pouvoir percevoir grâce à cette délibération sur un projet stratégique. Je n'ai pas été précis, ce sont 3 950 000 euros, j'ai oublié 50 000 euros au passage. Pas de questions ? On soumet au vote.

Approuvé à l'unanimité

50. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

Monsieur le Maire

On en a beaucoup parlé depuis 2020. C'est une taxe sur les panneaux publicitaires, petits et grands, qui fleurissent dans les villes. Et jusqu'à 2020, la Ville ne percevait pas la taxe liée à ces panneaux publicitaires. C'était donc une perte de recettes fiscales, je le répète à chaque fois mais c'est important, de 300 000 euros par an. C'est maintenant une somme que nous allons chercher systématiquement. Sur le mandat, cela fera quasiment 2 millions d'euros que nous sommes allés chercher, qui ne rentraient pas dans les caisses de la Mairie, cela permet de venir financer les investissements.

Nous allons donc être amenés à réviser régulièrement le montant de cette taxe qui est un montant d'euros par mètre carré, afin d'accompagner, en gros, l'inflation. Le critère est pour l'indexer sur ce que la loi permet, je crois qu'on l'a mis au maximum et c'est heureux. D'ailleurs, à part quelques rares mauvais payeurs, les contribuables assujettis à cette taxe locale, qui n'étaient pas sollicités par la mairie de Trappes auparavant, ne se plaignent pas et la payent. Ils ont reçu leur avis des sommes à payer. Ils payent et cela nous fait des sous qui rentrent. Nous mettons donc à jour ces tarifs pour l'année 2025.

Pas de questions ? On soumet au vote. C'est ce que l'on appelle de la bonne gestion, Messieurs-dames, lorsque l'on va chercher les sous là où il faut et pas uniquement dans la poche des Trappistes. C'est de la justice fiscale, exactement, les gros payent gros, les petits payent petit. Pour avoir une idée, 300 000 euros de recettes, si je parle uniquement en fonctionnement et pas en investissement, que peut-on faire avec ? On peut faire une cour d'école maternelle Oasis, débitumer complètement, mettre des aires de jeux, des arbres, de la nature. Ce n'est donc pas rien, quand même, une demi-cour d'école par an financée par une taxe que l'on n'allait pas chercher, sans faire payer un euro de plus aux habitants de Trappes.

Approuvé à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

51. Jumelage entre la Ville de Trappes et le camp de réfugiés palestiniens d'EL FAWWAR

Monsieur le Maire

C'est un très grand motif de fierté, je crois, pour beaucoup de membres de ce Conseil municipal. Nous avons eu l'occasion de délibérer et de soumettre à l'approbation du Conseil municipal des vœux, des subventions, en solidarité avec le martyr vécu par le peuple palestinien sur la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Je disais tout à l'heure que le crime de génocide est reconnu par de plus en plus d'instances internationales, d'acteurs de la paix dans le monde, de grandes figures morales. Je voyais récemment Edgar Morin qui prenait la parole de façon très forte, très puissante sur ce sujet et la lucidité dont il fait preuve n'est malheureusement pas partagée par tous, hommes et

femmes politiques, médias qui commentent la situation internationale avec parfois désinvolture et en niant le crime subi et vécu par des millions de Palestiniens. Ils sont dans la bande de Gaza, soumis à enfermement, à bombardement constant, à écrasement sous des pluies de bombes et un siège qui s'accompagne d'une famine organisée volontairement par le gouvernement d'extrême-droite de Benyamin Nétanyahou.

La communauté internationale, comment dire, est timide, honteusement, scandaleusement timide face aux crimes qui sont perpétrés. À Trappes, dès le début, nous avons condamné, évidemment, les attentats terroristes du 7 octobre, appelé à la libération des otages, c'est au fronton de l'Hôtel de Ville au quotidien. Et nous demandons que la diplomatie nationale soit à la hauteur de la diplomatie des villes, souvent plus engagées, qui exigent évidemment le cessez-le-feu immédiat, la libération des otages, la reconnaissance de l'État de Palestine. Il semblerait que quelques signaux positifs soient donnés par le Président de la République pour que cette perspective voit le jour avant l'été, ce serait une perspective extraordinaire.

Il aura fallu pour cela des dizaines de milliers de morts. Je rappelle que plus de la moitié des morts sont des enfants et des femmes, que nous voyons dans l'actualité, dans la chronique quotidienne des atrocités commises sous nos yeux, documentées. J'espère que les coupables seront jugés un jour ainsi que leurs complices, y compris ceux qui sont complices par le silence, par l'absence de mobilisation, ils devront au moins répondre à leur conscience de leur inaction.

À Trappes, nous ne sommes pas inactifs, nous sommes des centaines, des milliers à nous être mobilisés d'une façon ou d'une autre. Et encore récemment, à La Merise, plusieurs centaines de Trappistes rassemblés pour accueillir une délégation de réfugiés palestiniens, une trentaine de Palestiniens de Cisjordanie qui est venue nous rendre visite, habitants des camps de réfugiés dont ils sont administrateurs. Ils nous ont raconté l'horreur de la colonisation au quotidien, de la violence permanente en Cisjordanie, qui est très ancienne, qui n'a pas attendu le 7 octobre pour donner lieu à des exactions quotidiennes, à des violations du droit international et du droit humanitaire. À l'occasion de projections au cinéma Omar Sy, à La Merise, nous avons donné à voir la mobilisation héroïque du peuple palestinien, le soutien de consciences éclairées en Israël, de journalistes, de militants des droits de l'homme qui luttent justement contre la famine organisée par leur propre gouvernement. Et encore une fois, il y a des consciences éclairées, courageuses, qui se battent, elles méritent d'être soutenues depuis le cénacle de notre Conseil municipal.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité proposer à l'équipe municipale, au Conseil municipal, d'engager un partenariat durable avec un camp de réfugiés palestiniens, sous le parrainage de l'Association pour le Jumelage entre les camps de Palestine et les villes Françaises, l'AJPF. Et nous sommes extrêmement fiers de nous engager dans cette aventure humaine, qui ne concernera pas une équipe municipale ou un Conseil municipal mais qui concernera toute une population. Tous ceux qui voudront s'impliquer, accueillir des sportifs, des artistes, des humanitaires, tous ceux qui voudront, pourquoi pas, si un jour les circonstances le permettent, aller en Palestine et en Israël tisser des liens de fraternité, participer à des projets très concrets dans le camp de réfugiés d'El Fawwar, permettre l'accès à l'eau. Nous sommes sur un camp qui, par nature - c'est le sens du mot « El Fawwar » - surmonte des sources d'eau auxquelles ils n'ont pas accès. La ressource qui est sous leurs pieds, qui leur permettrait de s'alimenter, d'organiser une agriculture locale, etc., ne leur est pas accessible parce qu'il y a une prédation du colonisateur - puisque l'on est en territoire palestinien occupé - qui empêche l'accès à des ressources aussi essentielles que l'eau. Et le soutien durable de la ville de Trappes, l'engagement dans ce jumelage permettra d'accompagner des projets structurants, vitaux en fait, pour la population palestinienne de ces camps. Cela leur permettra, j'espère, de voir l'avenir avec un peu plus d'optimisme, c'est un mot difficile à utiliser dans le temps que nous vivons.

Mais ces réfugiés palestiniens nous ont dit combien nos témoignages de solidarité, d'amitié, notre engagement, comptaient pour eux. Je l'ai dit à l'occasion de la prise de parole en présence de l'ambassadrice de Palestine en France, Son Excellence Madame Hala Abou Hassira. On peut avoir le sentiment d'être impuissant parfois, que notre action est inutile ou relativement modeste au regard des enjeux, mais ces personnes qui vivent de privation, qui voient leurs proches être obligés de déménager chaque nuit en raison des bombardements, qui doivent compter les morts dans leur propre famille, témoignent d'une reconnaissance vis-à-vis de nos engagements. Considérant qu'aucun d'entre eux n'est futile, aucun d'entre eux n'est dérisoire et que tous additionnés font pression et contribuent déjà à redonner de la dignité au combat du peuple palestinien et à lui donner un peu plus d'audience dans nos contrées occidentales. Tout cela encourage à ne jamais baisser les bras et à ne jamais renoncer à mener le combat pour les droits inaliénables du peuple palestinien.

Le camp de réfugiés d'El Fawwar, au sud de la banlieue d'Évron, rassemble plusieurs milliers de réfugiés depuis plusieurs générations évidemment. Et parmi les initiatives, je le disais, nous soutiendrons l'accès à l'eau qui est absolument essentielle, l'accès à l'éducation, évidemment, à la santé qui est largement compromise, l'accès à la culture, je l'espère au développement dans ce camp de la belle langue française prisée des Palestiniens. Le responsable du comité populaire du camp d'El Fawwar souhaite l'apprendre lui-même pour faciliter les interactions. Tout cela sera cultivé par les habitants de Trappes, en lien avec les réfugiés du camp d'El Fawwar.

Évidemment, nous allons aussi accompagner tout cela avec une sensibilisation forte de la population trappiste, comme nous le faisons ces derniers mois, à la réalité vécue par les réfugiés palestiniens, aux questions de droit international. Nous allons engager notre jeunesse, nous avons noté la présence engagée du Conseil municipal des jeunes, Abdelhay, à l'occasion de cette cérémonie qui, pour beaucoup, nous a marqués comme un événement important de notre vie. Et nous allons favoriser tous les échanges, culturels, humains qui permettent le rapprochement des peuples et continuer à plaider inlassablement pour la paix, la réconciliation, la coexistence pacifique de deux peuples, la reconnaissance de l'État de Palestine, conformément à toutes les décisions des instances internationales.

Voilà l'esprit qui gouverne cette initiative politique, qui se traduit aujourd'hui par une délibération dont, je crois, nous sommes très fiers, membres de la majorité municipale, de la soumettre aux voix du Conseil municipal. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Malandain.

Monsieur MALANDAIN

La proposition qui est faite m'apparaît comme un acte de solidarité et de fraternité, conforme aux valeurs qui sont les nôtres au-delà des idées, des croyances et des engagements de chacune et de chacun, car ces deux valeurs sont des valeurs de la République. Lors du précédent Conseil, j'ai déjà exprimé mon point de vue sur l'inacceptable situation vécue par les habitants concernés. Et, par un moment de silence collectif, nous avons exprimé notre volonté de voir revenir la paix et le respect humain. Hélas, la situation s'est davantage détériorée par l'augmentation des frappes israéliennes et le retour des frappes sur la Cisjordanie qui est justement le pays où se trouve implanté, depuis tant d'années, le camp de réfugiés que nous souhaitons aider.

Si je n'oublie pas que le conflit Israël-Gaza a été déclenché par l'attaque du Hamas le 7 octobre 2023, je n'oublie pas non plus que la réplique a pris des dimensions et des méthodes, comme le blocage de l'aide alimentaire et médicale internationale, qui n'ont plus de limites. Que de malheurs, de souffrances pour ces populations concernées, quel que soit leur pays, par cette guerre qui n'en finit pas. La paix et le respect des êtres humains sont, pour nous, des préoccupations, des obsessions incontournables.

Je me permets de faire cette parenthèse : l'un des souvenirs les plus importants de mes mandats parlementaires est d'avoir voté l'abolition de la peine de mort. Au-delà des lieux de guerre, je pense également avec tristesse aux habitants des pays comme l'Iran ou l'Afghanistan, où la misère et la négation inacceptable de la femme dès son enfance, en tant que citoyenne et parfois même en tant qu'être humain, s'impose avec violence au prétexte déformé d'une religion mal comprise. En tant que républicains, nous n'avons pas le droit de baisser les bras. Toute action, fut-elle symbolique, qui se fonde sur la fraternité et la solidarité, peut être utile. C'est pourquoi je voterai pour le jumelage, sans illusion par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, mais avec un grand espoir d'être parmi les acteurs qui aident tous ces gens dans la misère.

J'ai une question sur le contenu qui est à part et technique, et je m'en excuse, mais le camp de réfugiés est en Cisjordanie et il est écrit : « *Facilitera la relation avec les acteurs locaux au Liban* ». Y-a-t-il quelque chose que je ne comprends pas où y-a-t-il une erreur ? Je ne sais pas, on verra, c'est technique.

Monsieur Le Maire

Non, ce n'est pas une erreur, c'est lié au fait que l'AJPF accompagne, avec des communes engagées, les camps de réfugiés en Palestine et au Liban. Comme vous le savez, il existe, notamment au sud du Liban, de très nombreux camps de réfugiés et des populations qui attendent l'application de leur droit au retour depuis des décennies. L'AJPF est donc active sur ces différents champs d'intervention. Pour ce qui concerne la ville de Trappes spécifiquement, nous allons concentrer nos efforts et notre jumelage, par nature, nos moyens, notre engagement à destination du camp d'El Fawwa.

Monsieur Malandain

OK, excusez-moi de ne pas avoir compris ce détail.

Madame GRANDGAMBE

Pour ceux qui n'étaient pas là lors de cette soirée dont vous avez parlé, Monsieur le Maire, avec des témoignages qui étaient vraiment bouleversants, je crois que nous étions quasiment tous présents à quelques exceptions, il y en a eu un qui a été très bouleversant et étonnant qui était celui de Hamdan Ballal. Pour ceux qui ne l'ont pas en tête, c'est l'un des scénaristes du film « "No Other Land" », qui est un documentaire que nous avons eu l'honneur de diffuser au cinéma Omar Sy et qui a gagné un oscar. Il est venu, il était là, au départ, nous n'étions même pas au courant qu'il viendrait. Mais finalement, sur l'histoire de « symbolique », « goutte d'eau », etc., ce qu'il nous a donné comme message est qu'il ne faut jamais baisser les bras. Il a fait un documentaire, il est oscarisé, le village qu'il défend dans son documentaire est aujourd'hui occupé par les colons israéliens et par l'armée israélienne. Et il vient nous encourager à continuer parce que rien n'est pire que le silence, à continuer à parler, à agir et j'ai trouvé que c'était un témoignage bouleversant et qui montre que chacun peut faire des choses à son niveau. Je suis donc très fière que la ville de Trappes se lance dans ce jumelage.

(Applaudissements)

Madame BELHOUT

Tout d'abord, je voudrais m'associer à toutes les prises de parole. Je vais évidemment voter pour cette délibération. Excusez-moi, je suis un peu émue. Je voulais vous poser une question pratique : comment allez-vous associer tous les élus ? Et, à Trappes, il y a un comité de soutien à la Palestine de Trappes et des environs, il y a aussi un collectif Palestine 78, je ne sais pas s'il est prévu de travailler avec ces deux organisations par la suite.

Madame LE HIR

Je ne vais pas être plus longue que tout le monde, j'ai la chance de parler presque la dernière. Évidemment, vous connaissez mon intérêt pour cette région où j'y ai beaucoup d'amis et où je suis allée. Je m'associe donc à ce vote. Moi aussi je suis un peu émue parce que je connais bien, j'ai des tas d'amis qui sont morts là-bas, je sais donc un peu de quoi je parle.

Je voulais simplement signaler peut-être une chose importante pour la délibération : dans toute la délibération est marqué « Le camp d'Il Fawwar » et dans le titre c'est « El Fawwar ». Pour moi, c'est El Fawwar mais partout c'est un « i » au lieu d'un « l », je ne sais pas si cela peut être important.

Monsieur le Maire

Heureusement, non, on l'écrit comme on veut. En arabe, El Fawwar, chacun le transcrit en orthographe latin différemment. Mais « Il », « El », on le retrouve souvent d'ailleurs dans les patronymes.

Madame LE HIR

Oui, j'apprends mais c'est difficile (*rires*), mais je suis sérieuse.

Monsieur le Maire

J'espère que l'on aura la même détermination que nos amis du camp d'El Fawwar à apprendre le français et que nous saurons aussi nous adapter. Déjà, il va falloir commencer par apprendre l'anglais, pour ce qui me concerne, un peu plus efficacement.

Madame LE HIR

On va faire des cours collectifs.

Monsieur le Maire

Je veux bien. On me signale qu'en fait c'est un « l » minuscule qui peut passer pour un « i » mais en fait c'est El Fawwar.

Madame LE HIR

Ce n'est pas très grave. Et vous savez notre détermination à travailler avec les villes étrangères, qu'elles soient européennes ou autres. Donc n'hésitez pas à faire appel à nous.

Monsieur le Maire

Nous n'hésiterons évidemment pas, chère Annie. Je sais la sincérité de ton engagement et de ton intérêt pour la paix en général, pour la fraternité entre les peuples et en particulier avec le peuple palestinien. Évidemment, nous travaillerons avec tous les acteurs qui le souhaiteront, y compris, c'est important, les citoyens non organisés. On l'a vu à l'occasion de la cérémonie d'accueil des réfugiés d'El Fawwar, de l'ambassadrice vendredi, il y a une dizaine de jours, il y a vraiment une disponibilité de la part des Trappistes pour s'impliquer, pour financer, pour participer chacun à son échelle et nous avons la chance d'avoir un tissu associatif étoffé.

Je veux noter, par exemple, parce que ce n'est pas anecdotique, c'est plutôt un motif d'orgueil pour notre pays, l'engagement des syndicats. C'est une fierté d'avoir un syndicalisme vivant dans notre pays qui est concerné par les questions de droit international et de fraternité entre les peuples. La façon dont la CGT, la CFDT, FO et d'autres, dans un collectif départemental, se mobilisent - par exemple pour dénoncer les livraisons d'armes françaises, produites dans des ateliers français, à l'armée israélienne qui les utilise contre les populations en Cisjordanie et à Gaza - est un combat qui a donné lieu à une réunion publique à Trappes très éclairante. Un combat éminemment politique, syndical qui fait, je pense, notre fierté à tous.

L'AFPS, l'Association France Palestine Solidarité est une association active dans notre secteur et au niveau départemental. Le Secours Populaire, notre grande association d'engagement internationale et locale, est actif sur tous les plans, à chaque fois qu'il a été nécessaire de faire appel à eux en Turquie, au Liban. A l'occasion des catastrophes naturelles comme des conflits, ils agissent avec leurs partenaires. Le Secours Populaire de Trappes-Saint-Quentin en particulier, avec son président départemental, Pascal Rodier, est investi de façon remarquable. L'association AFRA, qui est une association de notre territoire également, s'implique à chaque réunion. Le Mouvement de la Paix - Catherine Chabay en est présidente - est très mobilisé au niveau national et local, toujours disponible pour tenir des stands à l'occasion du 14 juillet l'an passé, etc. Et, évidemment, le comité de jumelage, Annie, sera pleinement impacté et mobilisé avec les ressources qu'il pourra investir, humaines et bénévoles, pour permettre de faire vivre tous ses partenariats et leur donner du corps.

Il s'agit vraiment d'être débordé par les initiatives et les énergies et de ne pas faire de ce jumelage uniquement une affaire institutionnelle entre collectivités. Mais d'en faire vraiment une manière de relier deux populations, une ville de 34 000 habitants, un camp de réfugiés de 7 000 habitants et de leur donner des perspectives d'espoir qu'il est nécessaire de cultiver et d'entretenir sur ce territoire, encore une fois martyrisé depuis des décennies. Catherine ?

Madame CHABAY

Je voudrais juste faire une intervention pour te répondre, Dalale. À l'origine de ce projet, les associations ont été invitées à une réunion en Mairie pour rencontrer, justement, les responsables de cette association de jumelage. Et il y avait France Palestine, le Secours Populaire et d'autres associations qui étaient présentes et le Mouvement de la Paix, évidemment.

Monsieur GIRARDON

C'est la famille. Juste un mot, je voulais dire également que le Parti Communiste est bien évidemment partenaire et nous lançons une grande campagne nationale de plantation d'un million d'oliviers. Il y en a déjà une grande partie qui est payée. En gros, c'est dix euros pour un olivier. Il y en a déjà une bonne partie suivant les départements. C'est parti du Val-de-Marne et c'est maintenant l'ensemble de la France qui est concerné et le Parti Communiste est engagé là-dedans. Le Parti Communiste à Trappes fera cette promotion pour avoir les oliviers qui permettront aussi de vivre et de survivre. Je sais que beaucoup ont été arrachés par le gouvernement israélien, mais si l'on peut en replanter et redonner espoir, parce que quand même, un jour ou l'autre, les terres reviendront aux Palestiniens ; ce sera long. Voilà donc, le million d'oliviers par le Parti Communiste, merci.

Monsieur le Maire

Merci Gérard. Et, en effet, je salue l'engagement historique des communistes français qui m'ont fait découvrir et qui m'ont formé à ces enjeux de politique de solidarité internationale. La question palestinienne est quelque chose qui hante la vie de beaucoup d'entre nous depuis toujours. Mais pour la comprendre, pour maîtriser les enjeux, pour sortir justement des analyses superficielles et grossières qui consistent à nous faire croire qu'il s'agit d'un conflit ethnique ou religieux, il faut approfondir le sujet. À titre personnel, j'ai été formé par des militants communistes à l'université pour comprendre ces enjeux et m'y engager en connaissance de cause et pour comprendre que le principal combat est toujours le même, celui pour la paix et la décolonisation. Dans ce pays, il y a des consciences, des journalistes, des hommes et des femmes politiques, des partis, des syndicats, je le disais, qui sont du bon côté de l'histoire. Et l'histoire jugera, je crois, extrêmement durement et sévèrement les acteurs du génocide là-bas, les complices silencieux ou actifs pour diffuser la propagande de l'extrême-droite israélienne ici. Et j'espère que cette bataille là aussi, de l'opinion, sera gagnée par les défenseurs de la paix ici en France et partout en Occident.

Cela étant dit, je vous propose de soumettre au vote solennel cette délibération et, si vous en êtes d'accord, je propose que l'on vote à main levée plutôt que par l'outil logiciel pour cette délibération extrêmement forte et symbolique. Qui s'oppose à cette délibération instaurant un jumelage entre le camp d'El Fawwar et la ville de Trappes ? Madame Josette Gomila. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Merci à toutes et tous.

Approuvé à la majorité (1 contre : Josette GOMILA)

52. Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE

Monsieur le Maire

Là encore, nous avons l'habitude de délibérer une fois par an à ce sujet. La ville de Trappes verse une subvention très modeste mais symbolique de 1 000 euros à l'association SOS Méditerranée qui, comme je vous le rappelle, contribue à sauver des vies en Méditerranée, de migrants, de réfugiés qui se noient et qui sont parfois abandonnés par les marines nationales qui refusent d'appliquer le droit maritime international. Pardon, je m'excuse, en fait je me rends compte que je présentais mais c'est parce que j'improviser. Et c'est Aminata Diallo, adjointe en charge des associations, qui doit présenter ce point-là et je lui donne la parole.

Madame DIALLO

Il n'y a pas de souci, nous sommes ensemble. Une autre délibération qui vient dénoncer une catastrophe humanitaire. Cette fois-ci, il s'agit des naufragés et de l'association SOS Méditerranée, qui est une association européenne qui existe depuis 2015. Et depuis 2016, cette association a réussi à sauver 41 000 personnes sans discrimination, sans différence. Cette association a pour mission de sauver, de protéger mais aussi de permettre d'obtenir des témoignages de manière à sensibiliser. Et malgré toutes les actions qu'elle engage, elle subit malheureusement aussi le barrage de l'extrême-droite.

Mais fort heureusement, depuis maintenant un an, le Conseil d'État autorise les collectivités à verser une aide financière. Et c'est pour cela que cette délibération est présente pour continuer à renouveler notre adhésion et, justement, verser une aide financière à hauteur de 1 000 euros pour SOS Méditerranée.

Monsieur le Maire

Merci et encore désolé, Aminata. Catherine ?

Madame CHABAY

Je voulais dire que c'est une très belle association et il faut savoir que, même individuellement, on peut participer à partir de 50 euros. Cela permet à l'association d'acheter un kit complet de sauvetage. Si vous avez 50 euros à mettre dans l'association, cela leur permettra d'acheter un kit de sauvetage complet.

Monsieur le Maire

Et à chaque fois que nous les avons sollicités pour venir animer ici une projection-débat ou un atelier lecture, ils sont venus, c'est donc un beau partenariat. Et je découvre, à travers ton intervention Catherine, que nous finançons 20 kits de survie, ce n'est pas extraordinaire mais c'est plus le soutien symbolique, je crois, auquel ils sont attachés, de la part d'un certain nombre de communes engagées à leur côté.

On soumet au vote, on le refait à main levée, si c'est demandé, j'obéis : qui s'oppose à l'attribution de cette subvention à SOS Méditerranée ? Madame Gomila, Monsieur Leboucq et la procuration de Monsieur Leboucq qui est, je crois, Benoît Cordin. Qui s'abstient ? Merci à vous, pas de surprise. Oui, et qui vote pour ? Il a raison Abdelhay, qui vote pour ? Avec fierté on lève la main en effet, il y a des actes symboliques qui méritent de lever la main.

Approuvé à la majorité (3 contre : Josette GOMILA, Benoît CORDIN, Patrick LEBOUcq)

MOTION - VŒU

53. Vœu pour la reconnaissance des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme crime d'État

Monsieur le Maire

Et l'on termine par la proposition d'un vœu soumis à l'approbation du Conseil municipal, dont je vais vous donner lecture, à l'initiative notamment de Noura Dali qui a proposé ce vœu au Maire de Trappes. Vœu qui, je n'en doute pas, sera adopté, qui donnera lieu ensuite à une initiative que nous prendrons d'apposition d'une plaque commémorative sur la place du 8 mai 1945 nouvellement réaménagée.

« Vœu pour la reconnaissance des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme crime d'État.

Le 8 mai 1945, alors que la France célébrait la victoire sur le nazisme, une tragédie se déroulait dans les départements algériens sous domination française. À Sétif, Guelma et Kherrata, des manifestations pacifiques organisées par des Algériens pour célébrer la victoire à laquelle leurs pères ont largement contribué en libérant l'Italie et la Provence des forces de l'axe, et pour exprimer leur aspiration à l'égalité, à la liberté et à la reconnaissance de leurs droits, furent brutalement réprimées par les autorités coloniales françaises.

Ces manifestations, initialement autorisées, furent rapidement perçues comme une menace par l'administration coloniale en raison de la présence de drapeaux algériens et de slogans indépendantistes. À Sétif, l'intervention violente des forces de l'ordre qui tirèrent sur les manifestants déclencha une série d'émeutes et de répressions sanglantes. La répression qui s'ensuivit fut d'une ampleur et d'une brutalité inouïes. L'armée française, appuyée par des milices de colons, mena une campagne de représailles contre la population algérienne, utilisant des bombardements aériens, des tirs d'artillerie navale et des exécutions sommaires. Des villages entiers furent détruits et des milliers de civils furent massacrés. »

Vous voyez la résonance avec l'actualité dont nous parlions il y a quelques minutes.

« Les historiens estiment que le nombre de victimes algériennes se situe entre 15 000 et 45 000, tandis que les autorités françaises de l'époque ont longtemps minimisé ces chiffres. Ces massacres, perpétrés sous l'autorité directe de l'État français, impliquant l'armée, la police, la gendarmerie et des milices de colons, constituent de ce fait des crimes d'État.

Malgré certaines avancées, la France n'a pas encore reconnu officiellement sa responsabilité pleine et entière dans ces événements tragiques. Le devoir de mémoire est essentiel pour construire une société juste, apaisée et consciente de son histoire et il est de la responsabilité des institutions locales de contribuer à cette reconnaissance.

Le Conseil municipal demande à l'État français de reconnaître officiellement les massacres de Sétif, Guelma et Kherrata du 8 mai 1945 comme des crimes d'État perpétrés sous l'autorité directe des institutions françaises. Il demande, en conséquence, qu'une commémoration de ces événements soit organisée conjointement en France chaque 8 mai, avec celle marquant la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. En ajoutant les noms de toutes les victimes de ces massacres, autochtones comme allochtones, à la liste des morts de la deuxième guerre mondiale, mais aussi en les intégrant dans une liste de victimes de la colonisation française qui sera nouvellement constituée.

Le Conseil municipal appelle le Président de la République à présenter des excuses officielles, au nom de la France, aux familles des victimes et au peuple algérien pour ces crimes. Il demande l'ouverture complète et sans restriction de toutes les archives relatives à ces événements afin de permettre aux historiens et aux citoyens d'accéder à la vérité historique, notamment sous l'égide de la commission algéro-française chargée du travail de mémoire. Il souhaite que ces événements soient intégrés de manière approfondie dans les programmes scolaires afin d'éduquer les jeunes générations sur cette page sombre de l'histoire franco-algérienne. Le Conseil municipal soutient les initiatives visant à promouvoir la mémoire de ces événements, notamment à travers des expositions, des conférences, des projections documentaires et des partenariats avec des institutions culturelles et éducatives. »

La ville de Trappes, je vous l'annonce, apposera une plaque commémorative des massacres de Sétif, Guelma et Kherrata sur la place du 8 mai 1945 dans les prochaines semaines. Voilà le vœu qui est soumis à votre approbation.

(Applaudissements)

Y-a-t-il des interventions ?

Madame CHABAY

Je suis désolée, ce soir je parle beaucoup (rires).

Monsieur le Maire

Tu as bien raison.

Madame CHABAY

Je suis très fière de cette délibération, de ce vœu, en hommage à Alban Liechti, qui a été très longtemps président du comité du Mouvement de la Paix de Trappes et qui tenait beaucoup au respect des populations de ce pays qui ont été vraiment massacrées. Je suis donc très fière de ce vœu, merci.

Monsieur le Maire

Alban Liechti qui a refusé de porter les armes contre un peuple colonisé et qui, pour cela, a payé un prix élevé. Je crois aussi qu'Henri Pouillot en serait fier, jusqu'à récemment encore porte-drapeau lors de nos cérémonies.

Madame CHABAY

Oui, mais il est en vie, lui, mais c'est vrai que c'est une délibération qui lui tiendrait à cœur aussi.

Monsieur le Maire

Absolument, il est un témoin vivant, en effet, à la fois des tortures qui ont été infligées lors de la guerre coloniale en Algérie, de la décolonisation. Et qui vient d'ailleurs de commettre son dernier ouvrage sur l'OAS et les crimes de l'OAS qui sont encore, comme le rappelle Sandrine Grandgambe, commémorés aujourd'hui dans certaines mairies du Sud. Et je rappelle que l'actuelle Ministre des Anciens Combattants, je crois, je ne connais pas l'intitulé exact, a été stipendiée pour sa participation à des cérémonies - à l'époque où elle était, je crois, Conseillère départementale - qui feraient honte à tout patriote français digne de ce nom.

Cela étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions, je sou mets au vote du Conseil municipal le vœu présenté, là encore à main levée : qui s'oppose à l'adoption de ce vœu ? Comme par surprise, Madame Gomila. Qui s'abstient ? Monsieur Cordin, Monsieur Leboucq. Et la totalité des autres présents et des représentés votent pour l'adoption de ce vœu.

(Applaudissements)

Approuvé à la majorité (1 contre : Josette GOMILA ; 2 abstentions : Benoît CORDIN, Patrick LEBOUQCQ)

Monsieur le Maire

Merci à vous, rendez-vous en juillet pour le prochain Conseil municipal avant la pause estivale, très bonne soirée.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 05.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

14 OCT. 2025

Abdelhay FARQANE
Secrétaire de séance



Ali RABEH
Maire de Trappes

